



**HAL**  
open science

**Tituli ante cocturam sur deux tegulae de Montenach  
(Moselle) et Thorame-Haute  
(Alpes-de-Haute-Provence) : nouvelle édition et apports  
à la question de l'organisation du travail dans les  
tuileries gallo-romaines**

Claudia Gatta

► **To cite this version:**

Claudia Gatta. Tituli ante cocturam sur deux tegulae de Montenach (Moselle) et Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence) : nouvelle édition et apports à la question de l'organisation du travail dans les tuileries gallo-romaines. Gallia - Archéologie des Gaules, 2018, 75, pp.189-203. 10.4000/gallia.3848 . hal-01934083

**HAL Id: hal-01934083**

**<https://hal.science/hal-01934083>**

Submitted on 14 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Tituli ante cocturam sur deux tegulae de Montenach (Moselle) et Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence)

*Nouvelle édition et apports à la question de l'organisation du travail dans les tuileries gallo-romaines*

Claudia GATTA \*

**Mots-clés.** Instrumentum inscriptum, écriture, tuile, atelier de production, rasura, dies Solis.

**Résumé.** À l'époque romaine, dans les briqueteries et les tuileries, les matériaux produits ont souvent servi de supports à des inscriptions professionnelles ou occasionnelles. Cet article porte sur deux inscriptions de type professionnel sur tuiles, l'une provenant de Montenach (Moselle), l'autre de Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-

Provence). À l'aune d'un réexamen de ces deux tituli, leur nouvelle édition met en exergue leur originalité par rapport aux séries d'inscriptions ante cocturam déjà connues. Aussi l'interprétation de ce matériel nous invite-t-elle à livrer quelques réflexions sur les pratiques à l'œuvre dans ces complexes gallo-romains, tant en termes de contexte socio-juridique que d'écriture, d'organisation du travail ou de savoir-faire technique.

## **Tituli ante cocturam on two tegulae from Montenach (Moselle) and Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence)**

New edition and contribution to the question of work organization in Gallo-Roman brickyards

**Keywords.** Instrumentum inscriptum, writing, tile, brickyard, rasura, dies Solis.

**Abstract.** Roman bricks and tiles were often inscribed with marks and inscriptions of all kinds for a wide variety of 'professional' and 'occasional' purposes. This paper focuses on two 'professional' inscriptions on tiles from Montenach (Moselle) and Thorame-Haute

(Alpes-de-Haute-Provence). A detailed re-reading of the new edition of these two tituli highlights their original features compared to other known ante cocturam inscriptions. In addition, these documents provide an insight into the writing practices, work organization and know-how of the manufacturers employed in the Gallo-Roman brickyards. The social and legal aspects are also examined.

Dans le cadre des processus de production et de la vie quotidienne au sein des briqueteries ou des tuileries, les matériaux en terre cuite ont été le support privilégié de divers types de traces<sup>1</sup>. Ces signes, qui se distinguent par leur variété et la richesse de leur contenu, constituent en premier lieu une source

d'information sur les processus et les pratiques du travail, traduisant parfois l'expression spontanée des sentiments et de la vie relationnelle des acteurs qui gravitaient autour et à l'intérieur du complexe productif<sup>2</sup>. Par convention, on distingue donc :

– des traces « occasionnelles »<sup>3</sup>, qui ne relèvent pas strictement des activités de fabrication, comme par exemple : des vers littéraires (Cresci Marrone 1996, d'où AE 1996, 783 ; Cugusi 2008) ;

1. Mes très vifs remerciements vont à Julien Trapp et à Hélène Chew pour m'avoir généreusement accueillie respectivement au sein du musée de la Cour d'Or de Metz (Moselle) et du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Les précieux conseils de Gaia Sofia Saiani, Massimo Blasi et Luca Martorelli m'ont permis de surmonter quelques doutes sur certains aspects paléographiques et linguistiques. Je suis très reconnaissante à Alfredo Buonopane, dont la relecture attentive m'a aidé à supprimer certaines inexactitudes. Enfin, cette étude doit beaucoup au soutien, aux attentives suggestions et relectures de François Chausson, à qui j'exprime toute ma gratitude.

2. À ce propos, l'expression de « *famiglia artigianale* » employée par Ivan Di Stefano Manzella (2012a, p. 228) est très pertinente.

3. Les « *graffiti episodici* » sont les témoins de la vie quotidienne des hommes, des femmes et des enfants, mais aussi des animaux, qui fréquentaient les fabriques (Di Stefano Manzella 2012b). Sur les « messages épisodiques » tracés ante cocturam, voir Mennella 2012.

des exercices d'écriture (Buonopane 2011) ; des dessins et empreintes de pas d'êtres humains ou de pattes d'animaux (Brandl, Federhofer 2010) ; ou encore des mots d'esprit, etc.

– des traces « professionnelles », auxquelles cet article est consacré.

Concernant les terres cuites architecturales (briques, tuiles plates, tuiles courbes, pilettes d'hypocauste, *tubuli*, etc.), on connaît plusieurs familles de marques à caractère professionnel : marques digitées, estampilles, incisions de comptage, inscriptions tracées à main levée. Toutes ces traces sont apposées avant cuisson (*ante cocturam*)<sup>4</sup>.

Cette dernière constatation fournit l'occasion de revenir en préambule sur une certaine ambiguïté lexicale qui concerne notamment les *tituli in argilla molli*, reconnus ordinairement comme « graffiti ». En effet, le terme *graffito* appliqué à l'Antiquité romaine et au domaine de l'*instrumentum inscriptum* est très souvent utilisé pour qualifier à la fois l'inscription réalisée sur l'argile fraîche avant la phase de cuisson et l'inscription incisée sur le matériau déjà cuit. Cette ambivalence manifeste est facteur d'ambiguïté en termes bibliographiques. Pour cette raison, Alfredo Buonopane a procédé à une nette distinction lexicale (2009, p. 233 ; 2011, p. 250 ; 2012, p. 12), suivant l'avis de Ninina Cuomo di Caprio (2007, p. 303) et qui s'inscrit dans la continuité d'Emil Hübner (1885, p. XLIV)<sup>5</sup>.

Dans la droite ligne de ces auteurs, on peut donc distinguer :

– Les inscriptions effectuées *a sgraffio* ou *graffite sul manufatto dopo cottura*, où le verbe italien *graffire*<sup>6</sup> signifie « graver », tracer les traits en « griffant » une surface dure à l'aide d'un instrument pointu<sup>7</sup>, en exerçant une certaine pression. Les traits sont moins profonds, plus nets, linéaires et moins arrondis que dans le cas suivant. Il s'agit donc de *graffiti* au plein sens du terme.

– Les inscriptions tracées *in argilla molli*, « *a fresco* », quand l'argile est encore crue et la surface de l'objet relativement malléable. Dans ce dernier cas de figure, qu'elles aient été tracées au stylet ou encore imprimées au doigt, les lignes sont plus profondes, les traits doux et arrondis.

Dans l'acceptation de cette distinction, l'expression « *graffito* avant cuisson/*ante cocturam* », souvent employée dans les éditions françaises et étrangères d'*instrumentum*, et notamment pour les briques et tuiles, est trop imprécise<sup>8</sup>. Dans le cadre de

4. Une exception est constituée par les *tituli picti* sur des tuiles estampillées de Montegrotto Terme (Padoue), relatifs probablement à la phase de commercialisation ou à celle du chantier (Bonini, Busana 2004, p. 132, n° 58).

5. *In materia argillacea vel cretacea duplici modo litterae scribi potuerunt. Aut enim in argilla nondum coctam stilis puto ligneis aliquanto latioribus vel etiam digitis tantum (ut in tegulis) litterae exarabantur, aut in materia cocta, quae saepe durior est quam calx operis tectorii lapidesque multi, stilis acutissimis vel cultris acubusve incidebantur* ; « sur une matière argileuse ils pouvaient écrire les lettres de deux façons. En effet, soit ils écrivaient sur l'argile pas encore cuite à l'aide de stylets assez larges – vraisemblablement en bois –, voire simplement avec les doigts (par exemple sur les tuiles) ; soit ils gravaient sur le matériel cuit, qui souvent est plus dur que la chaux de la peinture murale et beaucoup de pierres, à l'aide de stylets très aigus ou de couteaux ou bien d'aiguilles ».

6. Les synonymes italiens *incidere*, *scalfire*, *incavare*, *graffiare* permettent de nuancer davantage le sens du mot.

7. *Graphium* -i (gr. γράφειον) ou *stilus* -i est la tige métallique généralement employée pour écrire sur des tablettes enduites de cire.

8. Les formules qu'on peut retrouver dans le *CIL* comme « *graphio inscriptum ante cocturam* » (par ex. *CIL*, III 14360, 20) ou « *tegulae stilo inscriptae* »,

la présente contribution, on parlera donc plutôt d'« inscriptions *ante cocturam* » ou « inscriptions tracées avant cuisson ».

L'usage de l'écriture sur briques et tuiles est un phénomène bien attesté, mais beaucoup plus rare<sup>9</sup> que, par exemple, les marques digitées – les signes anthropiques les plus documentés en Gaule romaine (Goulpeau, Le Ny 1989) – et les estampilles. Du reste, les inscriptions *ante cocturam* n'étaient pas produites en série, mais chaque *titulus* constituait la manifestation unique d'une exigence ou d'une action particulière, spécifique d'une activité économique. Le décryptage parfois compliqué et la nature lacunaire des textes ne sont que deux des aspects qui expliqueraient pourquoi cette catégorie d'*instrumentum inscriptum* est parmi les moins étudiées (Mennella 2012, p. 309). D'ailleurs, cette écriture « affranchie de toute règle de calibrage et de présentation » semble échapper aux conventions de l'épigraphie « officielle » (Bost, Fabre 2010, p. 454).

Cet article concerne deux *tituli* sur tuiles, provenant l'une de Montenach (Moselle) et l'autre de Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence), déjà connus par la bibliographie mais pour lesquels une nouvelle lecture est proposée. Cette « epigrafia anarchica ma funzionale » (Di Stefano Manzella 2012a, p. 238) permet également d'évoquer la dimension quotidienne au sein d'un atelier ainsi que certains aspects productifs, socio-juridiques et relationnels.

## LA TUILE INSCRITE DE MONTENACH

### CONTEXTE DE DÉCOUVERTE ET LIEU DE CONSERVATION

Au printemps 1922, à l'est du village de Montenach (Moselle), dans un champ dit « Leinstroff », Albert Théobald récupère une tuile inscrite. Au moment de la découverte, on signalait que cet emplacement « fort riche en *tegulae* et en *imbrices* » se trouvait à proximité de « murs anciens » (Clément 1927), probablement les ruines d'un établissement rural d'époque romaine à vocation productive (Grenier 1934, p. 944, n. 1 ; Gams 2007, p. 25 ; Ferdière 2012, p. 22 et 35). Montenach, sur l'ancien territoire des *Treviri*, situé dans la province de Belgique à la confluence de plusieurs ruisseaux et entourée de collines, fait état de traces de présence humaine dès le Paléolithique (Flotté, Fuchs 2004, p. 610, n. 479 ; Gams 2007). Pour les sites d'époque romaine identifiés, aucune fouille exhaustive n'a été menée, ce qui rend plus difficile la datation et la mise en contexte de l'artefact. Les seuls éléments de datation disponibles sont la tuile<sup>10</sup> et son inscription.

Au cours de l'année de la découverte, Nicolas Théobald, frère d'Albert, fait don de la tuile au musée de la Cour d'Or

ainsi que les « *litterae graphio scriptae* » de E. Hübner sont plus cohérents (Hübner 1885, p. XLIII).

9. Fabrice Charlier se demande, à juste titre, s'il ne s'agit pas seulement de « la partie émergée de l'iceberg » (1999, p. 184).

10. On sait que la longueur et la largeur des tuiles ont tendance à diminuer au fil du temps (Feugère 2000 ; Nauleau 2013, p. 38-50). Or puisque les formats des tuiles varient d'une aire géographique à l'autre, les référentiels d'évolution morphologique restent limités à l'échelle du cadre spatial et productif local (Nauleau 2013, p. 47). Pour ce qui concerne nos aires de recherche, aucune étude globale sur la morphologie et la typologie des *tegulae* n'a été réalisée.



Fig. 1 – La tuile de Monténach (Moselle) (cliché : C. Gatta, UMR 8210).

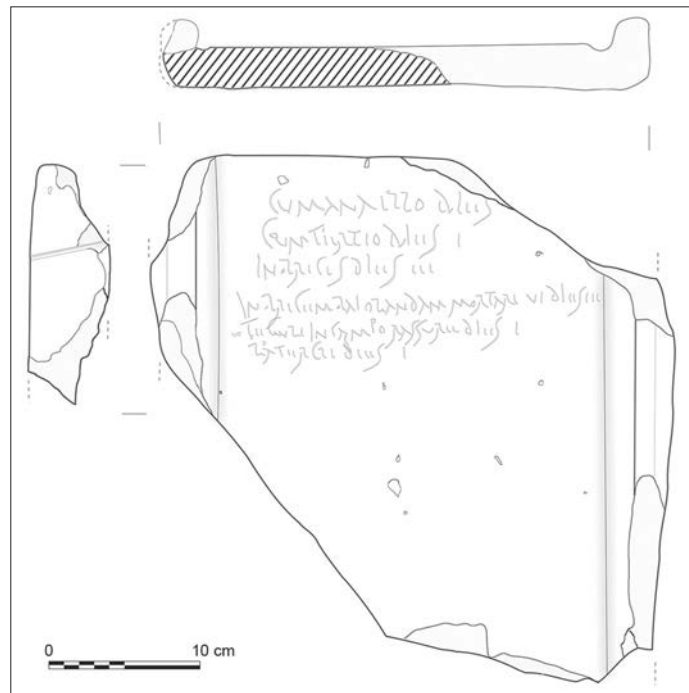


Fig. 2 – Dessin de la tuile et de l'inscription (DAO : C. Gatta).

de Metz (Moselle) (Clément 1927, p. 207), où elle est actuellement conservée<sup>11</sup>.

### LE SUPPORT ET SON INSCRIPTION : TYPOLOGIE, ASPECTS PALÉOGRAPHIQUES ET LINGUISTIQUES

Il s'agit d'une *tegula*<sup>12</sup> plate de forme rectangulaire munie de rebords sur les grands côtés (fig. 1 et 2) ; elle devait être pourvue d'encoches – sur le côté droit de ce qu'on estime être le bord inférieur de la tuile<sup>13</sup>, on peut entrevoir les traces d'une encoche avant de type « droite »<sup>14</sup>. Les rebords sont de type trapézoïdal (voir Clément 2013, p. 24, fig. 7, type e) ; la gorge interne est très marquée<sup>15</sup>. À cause de l'état lacunaire de la tuile, il est difficile de dégager des informations plus précises. En effet, la *tegula*<sup>16</sup> est assez fragmentaire, aussi bien dans sa

partie antérieure ou basse, notamment en son coin gauche, que dans sa partie postérieure ou haute, dont une grande portion de la surface de droite a été cassée. La terre cuite est de couleur orange ; l'argile est peu épurée et comporte quelques porosités et inclusions. L'inscription est composée de six lignes tracées sur la surface antérieure ou basse et dans le sens de la largeur de la tuile<sup>17</sup> (fig. 3 et 4).

La fin de la première ligne a été amputée par la fracture de la tuile. Deux lettres (l. 2 « t » et l. 6 « l ») sont partiellement abîmées, mais néanmoins lisibles. Les caractères écrits *ante cocturam* et *in argilla molli* sont en cursives majuscules ou anciennes cursives romaines (tabl. I)<sup>18</sup>. L'écriture est assez régulière, due à un seul individu (*scriptor*) qui s'est servi d'un instrument pointu, un stylet ou une tige végétale appointée. La forme et le *ductus* des lettres – dont le b « à panse à gauche » (Mallon 1938 ; Marichal, Dufour 1968, p. 304) – sont parmi les plus communs dans les cursives latines des trois premiers siècles<sup>19</sup>. D'après la paléographie et la morphologie de la tuile<sup>20</sup>, on peut proposer une datation comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

L'idiome employé est le latin. Que le langage utilisé soit le résultat d'une imbrication entre expression écrite et orale est en

11. La notice rédigée par R. Clément est confirmée par le registre d'inventaire du musée (n° inv. 104). Lors de son examen, l'objet a été photographié en perspective zénithale dans des conditions d'éclairage assez bonnes, à l'aide d'une lumière rasante pour en faciliter la lecture et le relevé de son inscription et de son support. Dans un second temps, j'ai exécuté un calque digital du *titulus* à l'aide de logiciels d'élaboration graphique et d'une tablette graphique.

12. Sur la morphologie des tuiles et des autres matériaux de construction romains dans un contexte provincial, voir Clément 2013 et Nauleau 2013. À cet égard, il faut également signaler les travaux d'Elizabeth Jane Shepherd (2007 ; 2014 ; 2016). Sur la typologie et les différentes formes des tuiles romaines, voir aussi Steinby 1975 qui identifie, à partir des exemplaires de Santa Maria Maggiore à Rome (Italie), environ trente variantes de tuiles.

13. Il faut regarder la tuile de sorte que les encoches avant soient tournées vers soi, comme lors de sa mise en œuvre (voir Shepherd 2007, p. 57, fig. 2 ; Clément 2013, p. 16, fig. 2 ; Nauleau 2013, p. 4, fig. 1).

14. Voir Clément 2013, p. 25, fig. 9, type a. Similaire au type d'encoche que, pour le territoire italien, E. J. Shepherd classe comme *a risega*, en coupe longitudinale (2007, p. 56, fig. 1d ; 2014, p. 37, fig. 15).

15. Clément 2013, p. 24, fig. 7.

16. 33 cm x 30,50 cm x 3 cm pour la surface – 4,50 cm pour les rebords.

17. Haut. l. 1 : 1,60-0,50 cm ; l. 2 : 2-0,50 cm ; l. 3 : 1,90-0,50 cm ; l. 4 : 1,70-0,40 cm ; l. 5 : 1,90-0,50 cm ; l. 6 : 1,80-0,40 cm.

18. Steffens 1910, p. 4. D'autres références paléographiques utiles se trouvent dans Cagnat 1914, Mallon 1952 et Petrucci 1962.

19. Le répertoire alphabétique élaboré pour la céramique sigillée de la Graufesenque fournit un outil pratique de comparaison (Marichal 1988, p. 21-56). On peut trouver aussi des parallèles à Pompéi (Steffens 1910, pl. 5 ; Cagnat 1914, p. 7).

20. Voir *supra* n. 10. Les études portant sur les matériaux de construction dans l'ouest des Pays de la Loire (par exemple Angers et Rezé : Nauleau 2013, p. 38-39) montrent que la longueur des tuiles s'échelonne entre 36 et 33 cm entre le début du 1<sup>er</sup> s. et le milieu du 1<sup>er</sup> s. Pour la *domus* du « Bas de Vieux » (Calvados) (Vipard 1999) la longueur des *tegulae* (type A et B) oscille entre 32 et 38 cm (fin 1<sup>er</sup> s. - début 1<sup>er</sup> s.).



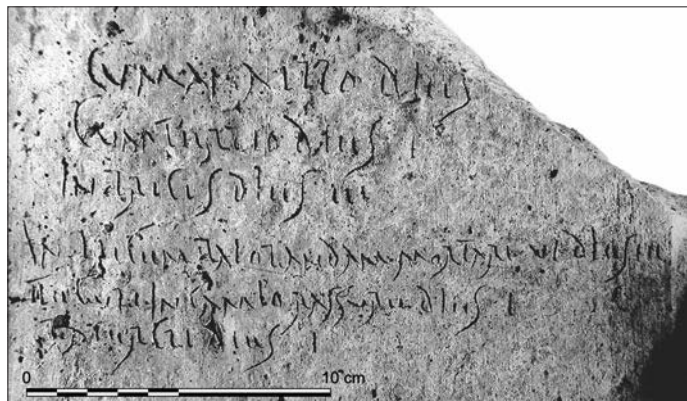


Fig. 3 – Détail de l'inscription de la tuile de Montenach avant son passage au blanc (cliché : L. Kieffer, musée de la Cour d'Or - Metz Métropole).

outre démontré par plusieurs erreurs et phénomènes linguistiques attestés, imputables à la prononciation « populaire » des mots. Sans entrer dans les détails, on signalera très brièvement quelques exemples : l. 3-4 : « n » pour « m » (d'après tuile de Thorame-Haute – voir *infra*, p. 197) ; l. 4 : « o » au lieu de « u » ; l. 5 : génitif en « e » ; l. 6 : absence d'un « u » en milieu de mot<sup>21</sup>. L'emploi apparemment inexplicable de certains cas – entre autres, le génitif aux lignes 3 à 6 – et l'usage redondant du singulier sont probablement imputables à la mauvaise maîtrise de la langue par le *scriptor*.

Il est important de signaler qu'au cours de son histoire muséale, la tuile a fait l'objet d'une restauration très invasive et parfois maladroite (fig. 3) : les sillons des lettres ont été repassés en blanc sans suivre la trace originale (par exemple les « d » aux l. 1-2 ou le « r » à la l. 2). L'examen autoptique et la réalisation du calque ont permis de limiter les difficultés de lecture des traits originels dont l'authenticité a été partiellement compromise.

On peut proposer la lecture suivante<sup>22</sup> (fig. 4) :

*Cum Anaillo dies [ - - - ],  
cum Tertio dies I,  
inbricis (!) dies III,*

21. Ce dernier phénomène est attesté entre autres sur une brique provenant de *Germania superior* (Hummethroth, Allemagne) : « *stratura tertia / laterc(u) li capit(u)lares / n(umero) CCCLXXV* » (Scholz 2012, p. 355, tabl. 2, n° 82).

22. 1 ANAILLI \*Collot 1983, p. 314, n° 272b. *Idem* dans l'édition allemande \*Cüppers *et al.* 1983, p. 314, n° 272b. 3 IMBRICIS Grenier 1930, p. 106 ; Toussaint 1950, p. 224 ; Lutz 1991, p. 287 ; IMBRICES \*Collot 1983, p. 314, n° 272b. 4 IMBRICEM Grenier 1930, p. 106 ; Toussaint 1950, p. 224 ; \*Collot 1983, p. 314, n° 272b ; Lutz 1991, p. 287 ; BAIOLAN-DAM Lutz 1991, p. 287 ; *Inbricem baiolandam • mortari • VI dies III* avec signes de ponctuation dans Marichal 1988, p. 18 et Ferdière 2012, p. 22. 5 TEGVLE/TEGVL(A)E \*Clément 1927 = AE 1927, 155 ; \*LTG, 533 ; \*Collot 1964, p. 39, n° 173 ; Whatmough 1970, p. 279-280, n° 2 ; Lazzaro 1979, p. 219, n° 65 ; 1993, p. 272-273 ; \*Collot 1983, p. 314, n° 272b ; Marichal 1988, p. 18 ; \*Charlier 1999, p. 173-175 ; 2004, p. 85-86, p. 96 n° 57.1 ; Flotté, Fuchs 2004, n° 479 ; Ferdière 2012, p. 22 ; \*Scholz 2012, p. 349, fig. 7, tabl. 2, n° 68 ; Hoët-Van Cauwenberghe 2013, p. 306 ; TEGVLAE Grenier 1930, p. 106 ; Toussaint 1950, p. 224 ; Lutz 1991, p. 287 ; CAMP(O) Toussaint 1950, p. 224 ; Lutz 1991, p. 287 ; Flotté, Fuchs 2004, n° 479 ; RASSVRAE Lutz 1991, p. 287 ; Flotté, Fuchs 2004, n° 479 ; *Tegule • in campo Rassure • dies I* avec signes de ponctuation dans Marichal 1988, p. 18 et Ferdière 2012, p. 22. 6 (?)ATERCLI \*Clément 1927 = AE 1927, 155 ; (P)ATERCLI/[P]ATERCLI Toussaint 1950, p. 224 ; \*LTG, 533 ; \*Collot 1964, p. 39, n° 173 ; Lazzaro 1979, p. 219, n° 65 ; 1993, p. 272-273 ; Flotté, Fuchs 2004, n° 479 ; \*Scholz 2012, p. 349, fig. 7, tabl. 2, n° 68, Hoët-Van Cauwenberghe 2013 p. 306, PATERCLI Lutz 1991 p. 287 ; ATERDI Whatmough 1970, p. 279-280, n° 2. La tuile est aussi mentionnée dans : \*Marichal, Dufour 1968, p. 304 bis ; \*Favory 1974, p. 96. Les publications accompagnées d'une photographie sont précédées d'un astérisque (\*).

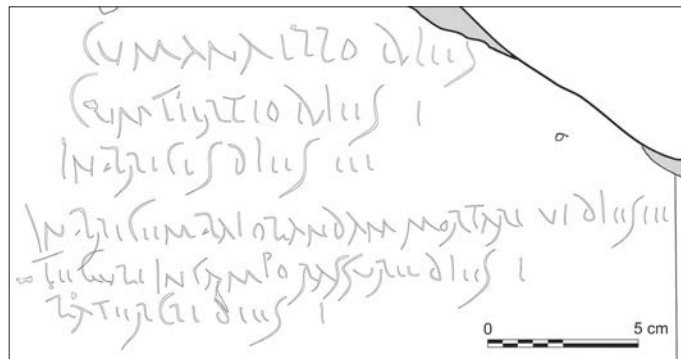


Fig. 4 – Dessin de l'inscription de la tuile de Montenach (DAO : C. Gatta).

*inbricem (!) <ad> baiolandam (!) mortari VI dies III,  
5 teguli (!) in campo ras{s}ure (!) dies I,  
latercli (!) dies I.*

## TRADUCTION ET INTERPRÉTATION

On peut traduire ainsi : « x jour(s) avec *Anaillos*, un jour avec *Tertius*, trois jours aux *imbrices* (tuiles courbes), trois jours à transporter sur le dos des *imbrices* de six *mortaria*, un jour aux *tegulae* (tuiles plates) dans le champ consacré à l'ébarbage, un jour aux *laterculi* (briques) ».

L'interprétation des lignes 1-2 ne pose pas de problème. L'anonyme *scriptor* – si l'on accepte que le « sujet écrivant » et le « sujet agissant » coïncident – rappelle avoir travaillé avec *Anaillos* pour une durée qui nous est inconnue – à cause de la cassure de la tuile – et un jour avec *Tertius*, sans pour autant laisser entendre le type de travail réalisé avec ces derniers. À titre d'hypothèse, le *scriptor* pourrait être identifié à un superviseur responsable du personnel et de la comptabilité de la production (Matijašić 1986 ; Gerding 2016, p. 9). Quant au personnage dont on dénombre les tâches accomplies, on peut imaginer qu'il était une sorte d'apprenti factotum ou bien un ouvrier non spécialisé exerçant des fonctions polyvalentes, seul ou associé à un autre acteur de la production, à l'intérieur de la fabrique.

La question de l'identité de *Tertius* et *Anaillos*<sup>23</sup> se pose spontanément. S'agit-il de contremaîtres ou d'ouvriers spécialisés, responsables d'un secteur particulier de la production ? Quel était leur statut ? En règle générale, dans le monde romain et en particulier en Italie, la place des esclaves dans la production des briques et des tuiles est très importante (Helen 1975 ; Steinby 1977 ; Andreau 2004 ; Weiss 2004, p. 132-134 ; Ferdière 2012, p. 40-41) ; toutefois, l'opinion commune veut aussi que la majorité des artisans dans les ateliers de potiers gallo-romains aient été des hommes de condition libre (Marichal 1988 ; Kehoe 2007, p. 563). L'onomastique, réduite ici à un seul élément, est en ce sens d'autant moins révélatrice que dans ce type de document, la présence du seul *cognomen*<sup>24</sup> est très courante et n'est pas

23. Voir Evans 1967, p. 308, s.v. '*Anailos*'. L'origine celtique du nom est douteuse. Pour *Tertius*, *cognomen* latin, voir Solin, Salomies 1994, p. 411.

24. Le nom unique est beaucoup utilisé dans les marques de possession sur *instrumentum*.

forcement un indice qu'on a affaire à des esclaves<sup>25</sup>. En effet, trois catégories d'individus peuvent être concernées : esclaves, pèlerins (libres) ou citoyens romains<sup>26</sup>. Aucun statut ne saurait *a priori* être exclu mais, dans ce contexte, la probabilité qu'il s'agisse de citoyens est très faible.

Trois jours durant, notre personnage s'est consacré aux *imbrices* (l. 3) ; sans entrer dans les détails de l'activité, il pourrait sous-entendre un « *fecit* » impliquant l'action de moulage. Ce serait le cas, par exemple, des inscriptions dont le formulaire ne donne qu'un chiffre éventuellement accompagné d'une date et/ou d'un nom, où l'on peut reconnaître la quantité des matériaux moulés (Charlier 2004, p. 77-80), mais pas nécessairement en une seule journée (Matijašić 1986, p. 215).

L'action décrite à la ligne 4 concerne littéralement le « transport sur le dos » (*baiulare*) d'*imbrices* au cours de trois journées. S'agit-il du transport des matériaux du lieu de séchage<sup>27</sup> aux fours ou bien du transport des matériaux cuits vers les magasins de stockage ? La question reste sans réponse, mais permet de mettre en évidence l'intérêt du choix d'une terminologie pour désigner une opération spécifique dans le processus productif. Aussi retrouve-t-on employés les verbes :

- « *ingere* » (= mouler) sur une *bessalis* de Sant'Angelo in Formis : *N(- - -) D(- - -) et C(- - -) / idibus Iulis Celer inget / bipedas V-XXXI / actum Casilino / Modesto II et Probo co(n) s(ulibus) / [---]mbres*. Publiée en dernier lieu par Markus Scholz (2012, p. 352, tabl. 2, n. 25) et Laura Chioffi (2012), cette inscription est particulièrement intéressante car les éléments qui la composent (nom du *figulus*, quantité et type d'objets à mouler, lieu de l'accord, date) montrent qu'il s'agit probablement d'un véritable « contrat de travail » ;

- « *exhibere* » (= exposer pour le séchage) sur une brique de *Viminatum* en Moesie. Voir Scholz 2012, p. 354, tabl. 2, n. 67 : *Gesubalul Bitusol exhibit / latere(s) / numeru(m) CCCII* ;

- « *radere* » (= ébarber) sur le célèbre *sesquipedalis* d'*Aquileia* (voir *infra*, p. 194), etc.

Tous ces termes, observe M. Scholz (2012, p. 342), sont susceptibles de refléter une organisation spécialisée du travail, sans laquelle la production « de masse » n'aurait pas été possible.

Plus débattue est l'interprétation de « *mortari VI* », sachant que le *mortarium* est à entendre ici comme la cuvette où l'on foulait et mélangeait l'argile avec de l'eau, action qu'on peut situer entre la phase d'exposition à l'air libre de l'argile extraite et le moulage à partir de la pâte ainsi obtenue. Ce passage a connu deux interprétations différentes, dont la seconde peut sembler plus convaincante :

- (tuiles creuses dont la quantité correspondait à) six fournées d'argile dans un *mortarium*. Voir Clément 1927 ; Grenier 1930 ;

25. La question se pose aussi pour les individus des Germanies qui, dans les inscriptions monumentales, ne se font connaître que par un nom unique, d'origine latine ou indigène (Amiri 2016, p. 31-32).

26. Selon William Linn Westermann, il semblerait plutôt que l'absence d'éléments distinctifs permette de reconnaître des travailleurs libres (1955, p. 93, n. 62).

27. On peut imaginer des espaces ouverts (des « *campi* ») ou des hangars dits *navalia*. Le *navale*, terme emprunté au champ lexical nautique – comme d'ailleurs *portus*, mot fréquent sur les estampilles – indiquerait l'espace couvert « *ubi lateres recens ducti ad siccandum collocabantur* » (*CIL*, XV.1, p. 121 s.v. 'portus Licini'). Voir par exemple la tuile de Siscia (*CIL*, III 11382 et *AE* 2012, 1 122) : *III Kal(endas) Augustas / Severus et Candidus / in hoc navali CCCLXXX / Artemas et Eulyme/nus in alio navali / CCCLXXX*.

A	
B	
C	
D	
E	
G	
I	
L	
M	
N	
O	
P	
R	
S	
T	
V	

Tabl. I – Modèles d'écriture de la tuile de Montenach.

Toussaint 1950 ; *ILTG*, 533<sup>28</sup> ; Collot 1964 ; 1983 ; Flotté, Fuchs 2004, n. 479 ; Ferdière 2012 ; Hoët-Van Cauwenberghe 2013.

- (tuiles creuses correspondant à) six *mortaria*. Voir Charlier 1999 ; 2004 ; Scholz 2012.

La majorité des auteurs élargit aussi aux lignes 5-6 l'action de « transporter sur le dos », explicitée à la ligne 4 (Clément 1927 ; *ILTG*, 533 ; Collot 1964 ; 1983 ; Flotté, Fuchs 2004, n. 479 ; Ferdière 2012 ; Hoët-Van Cauwenberghe 2013 ; plus nuancé est Charlier 1999, p. 175). Selon cette logique, notre artisan aurait donc transporté des tuiles dans le champ de *Rassura* (l. 5) et dans celui de *Paterculus* (l. 6). Cette lecture est à rejeter, en premier lieu pour une raison purement grammaticale – c'est-à-dire qu'il n'y a pas de corrélation logique avec la construction du complément de but à la l. 4. Sur un point en particulier, les éditions précédentes sont unanimes : *rassur(a)e* serait à interpréter comme le génitif du nom propre *Rassura*, le propriétaire donc d'un champ (voire d'un domaine) où le protagoniste de l'inscription aurait travaillé pendant une journée. L'analyse de M. Scholz (2012, p. 350, d'après Aubert 1994, p. 207-211), qui s'interroge sur les multiples paramètres

28. P. Wuilleumier fusionne, voire superpose les actions décrites aux l. 3 et 4, qui deviennent « trois jours à transporter des tuiles creuses, dont la quantité correspondait à six fournées d'argile dans un pétrin » (*ILTG*, p. 210, n° 533). Voir aussi Collot 1964, p. 39, n° 173, et 1983, p. 314, n° 272b : « trois jours à transporter des tuiles creuses, six fournées d'argile dans un pétrin trois jours » ; tradition reprise par Flotté, Fuchs 2004, p. 610, n° 479 et par Ferdière 2012, p. 22.

explicités dans ce type de « Ziegelrechnungen », mérite une attention particulière : le *campus* ici mentionné serait le territoire loué pour la production de briques et tuiles, voire le terrain où la fabrique était installée. Donc le locataire, qui partageait peut-être l'usine avec d'autres producteurs, devait aussi faire face à des frais de transport (l'action de *baiulare*), objet du compte en question. L'explication donnée est assez pertinente et pourrait être cohérente avec la chaîne opératoire complexe envisagée pour ce type de production.

Pourtant, c'est à ce sujet qu'une nouvelle lecture apparaît plus vraisemblable. En effet, on peut se demander si le *scriptor* en gravant « *rassure* » – par effet d'un doublement expressif de la consonne « s » – ne fait pas plutôt référence à la *rasura*, la phase d'ébarbage, de polissage des matériaux, mentionnée aussi sur deux *tegulae* provenant d'Aquilée (*CIL*, V 8110.176 : *Cave malum si non / raseris lateres DC / si raseris minus malum formidabis*)<sup>29</sup> et de Taggia (*CIL*, V 8110.450 : *CXX / et rasi XX*)<sup>30</sup>. Quant à la valeur de *radere*, reconnue comme une action précise et bien distincte dans le processus de production, il ne s'agirait pas du lissage du matériau à la fin du moulage voire l'action de mouler elle-même (Tomlin 1979, p. 231), mais plutôt de la correction des imperfections après le démoulage de l'objet dans l'espace consacré au séchage (ici on imagine qu'il s'agissait d'un *campus*). Après un certain temps et à l'aide d'un couteau, les côtés du matériel sont en effet rasés, rabotés (Charlier 1999, p. 181 ; 2004, p. 88)<sup>31</sup>. Ainsi, « *campus ra<s>sur(a)e* » – si l'on estime qu'il s'agit du génitif dépendant de *campus* – aurait pris le nom de l'action qui y était pratiquée.

Par ailleurs, la lettre légèrement abîmée en début de la ligne 6 a été souvent interprétée comme un « p » pour former le nom propre *Paterculus*, éventuel propriétaire d'un champ où des briques auraient été transportées. Cependant, lors de l'examen, il a été suffisant de comparer cette lettre aux « l » des lignes 4-5 pour y lire facilement « *latercli* » (voir Grenier 1930 ; Marichal 1988 ; Charlier 1999 ; 2004 ; Ferdière 2012)<sup>32</sup>. L'ouvrier se serait donc consacré (à nouveau, l'action demeure non précisée) aux briques pendant un jour.

## DES DÉCOMPTES DE JOURNÉES DE TRAVAIL

Une fois établie cette lecture globale, il reste encore à clarifier de multiples aspects : à quel moment de la production l'inscription a-t-elle été tracée ? Comment interpréter la nature de ce *titulus* ? Existe-t-il des éléments de comparaison ?

Pour ce qui est de la première question, on a déjà constaté que l'inscription – œuvre du *figulus* anonyme ou d'un quelconque

responsable de la *ratio tegularia* (comptabilité et contrôle qualitatif de la production) – a été réalisée *ante cocturam*, pendant la phase de séchage, probablement au moment où l'ouvrier recevait la *merces* (rétribution, salaire) pour le travail accompli (*operae*).

Quant à la nature de ce document, les chercheurs qui l'ont précédemment étudié n'ont aucun doute : il s'agit d'un décompte de journées de travail. L'objet même du comptage mérite d'être souligné ; en effet, ce qu'on peut tout de suite remarquer, c'est qu'il ne porte pas sur le nombre de matériaux produits – variante très représentée parmi les inscriptions « professionnelles »<sup>33</sup> –, mais sur les journées travaillées. À ma connaissance, il s'agit d'un *unicum* pour ce genre de produit.

Un parallèle a toutefois été identifié par Robert Marichal (1988, p. 226-227, n. 169 a-c) sur un fragment de sigillée d'une officine de la Graufesenque (Millau, Aveyron) portant un « mémoire » de travaux exécutés par des esclaves d'*Atelia* et de *Candidus*, loués pour un temps déterminé à un potier ou à un consortium de potiers (Aubert 1994, p. 210)<sup>34</sup>.

Du mémorandum de Montenach, on peut rapprocher aussi une inscription tracée sur un fragment d'une amphore Dressel 20 découverte à Aoste (Italie), non loin des restes d'un four de potier (Rémy, Jospin 1998a = *AE* 1998, 908 et 1998b, p. 88, n. 35 ; Bourgeois 2000, p. 95 ; Millet 2008, p. 35 ; Bertrand, Bleu 2011, n. 119) : *Gratus / XX dies / [ad] argilam*. Le texte, très concis, évoquerait le travail de *Gratus*, un ouvrier engagé pour vingt jours dans la préparation (?) de l'argile.

Enfin, un *titulus* à peu près semblable, mais destiné à un but différent<sup>35</sup>, pourrait être l'inscription ambiguë gravée sur un *later* de Londres<sup>36</sup> (Angleterre ; *RIB* 2 491.147, récemment republiée par Peter Kruschwitz, 2015) dénombant des journées dans une officine : *Au(gu)stalis / di(e)bus XIII / vagatur sib(i) / cotidi(anu)m vel cotidi(e)m (!)*<sup>37</sup>. S'agit-il d'une plaisante référence à la paresse du *figulus Au(gu)stalis* ?

## SUR LA VALEUR JURIDIQUE DES INSCRIPTIONS ANTE COCTURAM

Si l'on admet que ces comptes étaient mis au net au moment du calcul de la *merces* due à ces ouvriers (ou à leur maître) pour leur prestation professionnelle, il est plausible de soupçonner que les *figuli* pouvaient être engagés et donc payés à la journée – pour une mission plus ou moins spécifique – aussi bien qu'à la tâche, c'est-à-dire en fonction du nombre d'objets

29. « Prends garde à toi si tu n'as pas ébarbé 600 briques, si tu en as ébarbé moins tu auras des ennuis » (Charlier 1999, p. 180).

30. « (Moulées) 120 et ébarbées 20 » : Charlier 1999, p. 181.

31. Du reste, cette action est encore aujourd'hui mise en œuvre lors de la production de terres cuites architecturales faites à la main : on pense par exemple aux « Antiche fornaci Giorgi » à Ferentino dans le Latium, visitées en juillet 2016.

32. L'interprétation du vocable « *laterculus* » a été revue par Henrik Gerding (2016, p. 11) qui, à partir de l'analyse des sources anciennes, met en évidence comment ce terme « although at first it may have been a diminutive form of *later*, came to be used for denoting (Imperial) Roman fired bricks (especially *bessales*), which have not yet been broken into triangular pieces (*testae*) ». Sur l'usage de *laterculus* comme équivalent de *later* cuit, voir *Edictum de Pretiis*, 7.15.

33. On peut aussi relier à une étape de la fabrication le document comptable tracé sur une brique de Sains-du-Nord, qui comporte des instructions relatives au transport d'*argilla* et de *creta* vers l'atelier de fabrication (Raepsaet, Raepsaet-Charlier 2007, p. 144-146 = *AE* 2007, 982).

34. Ce compte, très riche en détails malgré son caractère fragmentaire, comporte ainsi : la durée du « contrat », du 22 juillet au 23 août ; les noms des esclaves ouvriers, dont l'un est un *mulio*, un muletier (169.b : l. 1) ; les missions à accomplir (accusatif / ad + accusatif) : *argil(l)am* (169.a : l. 3, l. 14 ; 169.b : l. 2 ?), (*ad materiem erigendam* (169.b : l. 8 ; l. 13), *ad samiamandum* (169.a : l. 10), *ad mercatum* (169.a : l. 11 ; 169.b : l. 3 ?) ; les différentes localités de travail (*ad* + accusatif) : *ad Capuries*, *ad Sabros*, *ad Craucinam*.

35. Il devrait entrer dans la catégorie des inscriptions « épisodiques » (voir *supra*, p. 189).

36. Conservée au musée de Londres (n° inv. 2 175).

37. 1 *Austalis* 2 *dibus* 4 *cotidim* : Kruschwitz 2015. On peut traduire ainsi : « *Augustalis* pour treize jours a vaqué quotidiennement ».



façonnés, comme cela est attesté par un passage de l'Édit du maximum de Dioclétien, où le salaire des mouleurs était calculé par lots de briques produites par jour<sup>38</sup>. Une question surgit immédiatement : ces *tituli* « professionnels » avaient-ils une véritable valeur juridique, en dépit du caractère improvisé de leur support<sup>39</sup>? Ou bien s'agissait-il de simples mémoires destinés à établir le paiement du *figulus* ou à organiser le travail en interne ? Il est très peu probable qu'ils aient constitué de véritables documents d'archive ; pourtant, ces inscriptions sur terres cuites architecturales peuvent avoir eu une valeur formelle. Un cas qui laisse très peu de doutes quant à sa nature contractuelle est le *bessalis* déjà mentionné de Sant'Angelo in Formis, qui présente à la fois le nom du *figulus*, la quantité et le type d'objets à mouler, le lieu de l'accord et la date (voir *infra*, p. 193)<sup>40</sup>.

La rareté réelle de ce genre de document n'est pas étonnante. En effet, comme l'a remarqué Jean-Jacques Aubert, « le droit romain des contrats fait peu appel à l'écrit » (2004, p. 137) ; d'ailleurs, un passage des *Commentaires* du juriste Gaius<sup>41</sup> atteste effectivement que certains types d'obligations – « *neque uerborum neque scripturae ulla proprietates desideratur, sed sufficit eos, qui negotium gerunt, consensisse* » – n'exigent ni paroles ni écrits spéciaux, et qu'il suffit que ceux qui font affaire soient d'accord (Gaius, *Institutes*, p. 118). Parmi les *obligationes* mentionnées par Gaius, on retrouve la *locatio-conductio* (louage) ; en effet, la forme de contrat qui pouvait le mieux s'adapter pour un engagement temporaire dans une officine de terre cuite – où le travail était essentiellement saisonnier – est à proprement parler le louage. Dans la multitude de situations contractuelles qui se présentaient, il était d'usage de distinguer trois sortes de louages<sup>42</sup> : la *locatio rei* (« louage de choses »), la *locatio operarum* (« louage de services ») et la *locatio operis faciendi* (« louage d'ouvrage »).

Le *titulus* de Montenach se référerait donc à une *locatio operarum* : l'ouvrier (*locator*) a mis à la disposition d'un employeur (*conductor*) son activité, voire ses journées de travail

(*operae*) ; la rémunération est donc calculée sur le nombre de journées travaillées, environ une dizaine.

## LA TUILE INSCRITE DE THORAME-HAUTE

### CONTEXTE DE DÉCOUVERTE ET LIEU DE CONSERVATION

L'objet a été découvert le dimanche 24 novembre 1934 (Bailhache 1935) à Thorame-Haute, un petit village de montagne situé dans la haute vallée du Verdon, dans le département des Basses-Alpes (aujourd'hui Alpes-de-Haute-Provence). Lors de travaux de terrassement, des ouvriers ont mis au jour des sépultures sous tuiles disposées perpendiculairement au mur nord de l'église paroissiale de Saint-Julien. La tuile inscrite fut la seule à être recueillie<sup>43</sup>, grâce également à l'intervention du curé de Thorame, l'abbé Juvénal Pellissier<sup>44</sup>.

Le contexte archéologique est donc particulièrement différent de celui d'un atelier de production et aucune notice ne nous informe de la découverte d'un atelier, d'un four ou d'une *villa* à proximité. D'ailleurs, les témoignages archéologiques qui attestent d'une présence romaine à Thorame-Haute ne sont pas nombreux<sup>45</sup>. L'histoire de cette petite région naturelle, le nom de ses occupants à l'époque préromaine<sup>46</sup> et leur destin suite à la conquête sont des aspects encore mal connus<sup>47</sup>. Vraisemblablement, l'agglomération préexistante a dû être rattachée d'abord à une cité plus importante des Alpes-Maritimes (*Salinae/Castellane* ? – Lamboglia 1944, p. 32 ; Morabito 2009, p. 98), pour être enfin élevée au rang de chef-lieu de cité pourvue d'un évêque durant l'Antiquité tardive<sup>48</sup>, en tant que *civitas Eturamina*<sup>49</sup>.

Vers 1935, l'archiviste-paléographe Georges Bailhache, mandaté par la municipalité de Thorame-Haute, choisit comme lieu de conservation, pour cette tuile, le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye<sup>50</sup>.

38. 7, 15 : *Lateris crudi ad laterculos diurnam mercedem, in lateribus quattuor pedum <b>inum, ita ut ipse sibi inpensam praep[ar]et, pasto, (denarios) duos* ; « pour des briques crues destinées à être cuites, comme salaire journalier par lot de quatre briques de deux pieds, à condition que l'ouvrier prépare lui-même la terre, avec nourriture, 2 deniers » (Charlier 1999, p. 167). 7, 16 : *Item lateris ex luto diurnam mercedem, in lateribus numero octo, ita ut ipse sibi in pensam praeparet, pasto, (denarios) duos* ; « de même pour des briques de boue, comme salaire journalier par lot de huit briques, à condition que l'ouvrier prépare lui-même la terre, avec nourriture, 2 deniers » (Charlier 1999, p. 167).

39. On renverra aux intéressantes réflexions de Sartori 2012, en particulier p. 43.

40. À comparer, par exemple, avec Scholz 2012, p. 352, n° 26.

41. *Institutes, Commentarius Tertius* 135-136 : 135. *Consensu fiunt obligationes in emptio[n]ibus et uenditionibus, locationibus conductionibus, societatis, mandatis : les obligations naissent par consentement mutuel en matière d'achat-vente, de location-prise à bail, de société, de mandat.* 136. *Ideo autem istis modis sensu dicimus obligationes contrahi, quod neque uerborum neque scripturae ulla proprietates desideratur, sed sufficit eos, qui negotium gerunt, consensisse.* Vnde *inter absentes quoque talia negotia contrahuntur, ueluti per epistulam aut per internuntium, cum alioquin uerborum obligatio inter absentes fieri non possit* ; « on dit que les obligations de ce genre se contractent par consentement mutuel, parce qu'elles n'exigent ni paroles ni écrits spéciaux, et qu'il suffit que ceux qui font affaire soient d'accord. Il en résulte que de telles affaires se traitent même entre absents, par exemple par lettre ou par échange de messagers, alors que d'autre part une obligation verbale ne peut se former entre absents » (Gaius, *Institutes*, p. 117-118).

42. Les pratiques et variantes de louage sont présentées de façon très claire par Jean Macqueron (1971, p. 155).

43. Avec « trois fragments d'un petit vase en poterie grossière », provenant d'un autre contexte funéraire mis au jour la même année dans la « grand'rue » voisine de l'église (Bailhache 1935).

44. La nouvelle de la découverte paraît dans le bulletin paroissial du village : *La voix du Bon Pasteur*, Bulletin Paroissial de Thorame-Haute, Peyresc, La Colle, Ondres, Année IX<sup>e</sup>, n° 1, janvier-février 1935. D'autres transcriptions « peu exactes » sont publiées dans *Le Petit Marseillais*, décembre 1934 ; *La Croix des Alpes*, 9 décembre 1934 (voir Blanchet 1937, p. 11).

45. Un indice remarquable est peut-être constitué par le fait que « vers le lieu-dit *Jaume* situé sur une terrasse en rive gauche du Verdon à environ 3,5 km au nord-est de Thorame sont signalés les vestiges d'un bâtiment rural antique » (Bérard 1997, p. 482).

46. Probablement l'une des peuplades non encore identifiée et figurant sur les listes du trophée de la Turbie. On a pu supposer qu'il s'agissait des *Veaminii* : Gras-Bourguet 1842, p. 7 ; Féraud 1992, p. 287 ; d'autres ont suggéré les *Eguiturii* : Barruol 1969 (d'après Lamboglia 1944) ; Baratier *et al.* 1969.

47. Un hypothétique *vicus E(gui)taraminus*, qui durant les II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. dépendait de *Salinae*, a été supposé par Nino Lamboglia (1944, p. 32-34).

48. Vraisemblablement après 400 : *Eturamina* n'est en effet pas mentionnée dans la *Notitia Galliarum*.

49. En effet, elle est attestée pour la première fois en 442, quand son évêque Severianus assiste au concile de Vaison (Barruol 1969, p. 124-125 et p. 380-381). Voir aussi Barruol 2004 ; Segard 2009, fig. 10, p. 34 et annexe I, p. 247.

50. La tuile (n° inv. 77 188) est exposée dans l'aile du musée consacrée à la Gaule romaine, salle XV, située au 1<sup>er</sup> étage du château. Pour son examen et sa représentation graphique, voir *supra* n. 11.





Fig. 5 – La tuile de Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence) (cliché : C. Gatta).

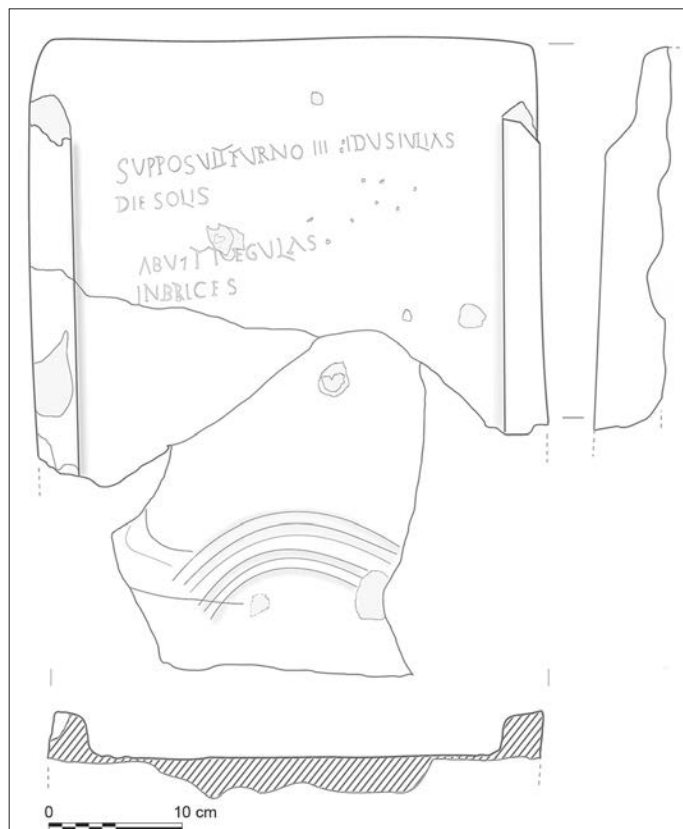


Fig. 6 – Dessin de la tuile de Thorame-Haute (DAO : C. Gatta).

## LE SUPPORT ET SES TRACES ANTHROPIQUES : TYPOLOGIE, ASPECTS PALÉOGRAPHIQUES ET LINGUISTIQUES

Il s'agit d'une *tegula* plate de forme légèrement trapézoïdale, munie de rebords sur les grands côtés. Le profil des rebords, dont la face supérieure s'affaisse vers l'intérieur, est trapézoïdal (voir Clément 2013, p. 24, fig. 7, type f) ; la gorge interne est très peu marquée<sup>51</sup>. Les encoches à l'arrière montrent les signes d'une découpe réalisée avec un outil tranchant ; les encoches à l'avant n'ont pas été conservées (fig. 5 et 6). La tuile<sup>52</sup>, retrouvée brisée en trois morceaux, a été reconstituée et consolidée sur un support de ciment. La couleur de l'argile – plutôt épurée malgré quelques porosités et inclusions – varie du beige à l'ocre. Sur toute la surface sont visibles les signes du lissage propres à la phase du moulage ; comme Georges Bailhache s'en était déjà aperçu, une bonne partie de la superficie supérieure est couverte d'une « matière brunâtre, pareille à de la résine » (Bailhache 1935, p. 103-104).

Les données métrologiques restent délicates à manipuler pour en extraire une chronologie<sup>53</sup> ; s'agissant d'un remploi, la datation est rendue d'autant plus complexe que le contexte archéologique de découverte n'a pas été correctement documenté. Il n'en reste pas moins vrai que différents indicateurs (morphologie des

rebords, profondeur de la gorge interne et longueur de la tuile) semblent suggérer une datation dans le courant des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.<sup>54</sup>

La *tegula* présente dans sa partie antérieure des empreintes digitales en forme de demi-ovale, qui chevauchent sur le côté gauche d'autres traces faites vraisemblablement au doigt (fig. 7). Caractérisés par leurs rapidité et facilité d'exécution, ces signes entrent dans le cadre des marques professionnelles<sup>55</sup>, vraisemblablement destinées au contrôle quantitatif (*recensio*) ou qualitatif (*probatio*) de l'objet (Rebuffat 2000 ; Di Stefano Manzella 2012a).

À l'autre extrémité de la surface antérieure, se trouve une inscription sur quatre lignes. Elles penchent légèrement vers le haut (fig. 8 et 9)<sup>56</sup>. Comme cela a déjà été noté, une sorte de « résine » perturbe la lecture de la partie gauche de l'inscription. Les caractères, tracés dans une phase assez avancée du séchage à l'aide d'un instrument pointu, sont assez réguliers, parfois dotés d'apex. Les lignes sont assez nettes et régulières et, à en juger par le contenu, l'inscription concernerait effectivement les dernières phases de la production.

54. En l'absence de référence locale, ce sont sur les études menées sur les *tegulae* en Gaule du Centre-Est (Clément 2013) et méridionale (Feugère 2000) qui ont été utilisées.

55. Les multiples théories envisagées pour la fonction de ces marques sont principalement d'ordre économique et technique. Les différentes hypothèses avancées par les chercheurs sont bien synthétisées dans Goulpeau, Le Ny 1989, p. 115 et p. 117, ainsi que dans Le Bohec 1995, p. 231-232.

56. Haut. 1. 1 : 2-1,20 cm ; 1. 2 : 1,50-1,20 cm ; 1. 3 : 1,30-1,20 cm ; 1. 4 : 1,20-1,10 cm.

51. Voir Clément 2013, p. 24, fig. 7.

52. 46,50 cm x 36,50 cm x 2 cm pour la surface – 5,50 cm pour les rebords.

53. Voir *supra* n. 10.

Malgré quelques variations dérivant de la cursive (notamment les « a » sans traverses<sup>57</sup>, l. 1, 3 ; le « t », l. 1, 3 ; le « f », l. 1), le *scriptor* semble avoir choisi comme modèle alphabétique la *capitalis quadrata*<sup>58</sup> (tabl. II). On signalera aussi la rupture du mot « tegulas » à la l. 3, par la présence d'une fissure ronde qui sépare le « t » et le « e » en début de mot. L'évidente imperfection du *sumum corium* (surface) – sans doute déjà présente avant la cuisson –, explique peut-être la sélection de cet exemplaire – devenu donc de « second choix » – comme support d'écriture.

Pour ce qui concerne la langue, le premier éditeur notait déjà une « latinité bonne » (Bailhache 1935, p. 104), malgré les deux fautes d'orthographe aux l. 4 et 5. Comme déjà signalé, l'écriture est cependant fortement imprégnée de *sermo vulgaris* et d'expressions locales. Pour autant, caractérisée par une syntaxe très simple, l'inscription apparaît grammaticalement correcte et les seules erreurs présentes sont de nature « phonétique » : (h)abuit l. 3 ; i<n=m>brices l. 4.

On peut lire<sup>59</sup> :

Supposuit furno III idus iulias,  
die solis,  
abuit (!) tegulas,  
inbrices (!).

## TRADUCTION ET INTERPRÉTATION

La traduction du *titulus* pourrait être la suivante : « Il plaça [le feu] dans le bas du four, le troisième jour avant les ides de juillet (= 13 juillet), le jour du Soleil, il eut à sa disposition des tegulae (tuiles plates), des imbrices (tuiles courbes) ».

Il faut se questionner sur l'utilité de cette inscription et comprendre, si possible, qui en est l'acteur principal.

Deux actions sont évoquées : *supponere*<sup>60</sup> (l. 1) et *habere* (l. 3). Si l'on suppose que la l. 1 implique l'accusatif *flammam* ou *ignem* – ce qui apparaîtrait pertinent –, la démarche accomplie concerne effectivement l'allumage du *furnus*<sup>61</sup>, l'une des étapes finales du processus productif. « Habere » doit être relié aux *tegulae* (l. 3) et

57. R. Marichal relève que le « a » l. 1 « comporte un petit trait vertical au lieu de la barrette » (1974, p. 285). Pourtant, l'analyse permet de réfuter cette affirmation : un petit trait quasi imperceptible et moins profond est effectivement présent sous la lettre, mais d'autres, identiques, sont également visibles en d'autres points de la surface de la tuile. Il pourrait donc simplement s'agir d'accidents dus à la porosité de la pâte, compte tenu de l'absence du signe en question sous les « a » à la l. 3.

58. Pour les références paléographiques, voir *supra* n. 18. D'après R. Marichal, il s'agit d'« une bonne capitale rustique » (1974, p. 285).

59. 4 IMBRICES Duval 1953, p. 286. Les autres éditions de l'inscription sur cette tuile sont : \*Bailhache 1935 = AE 1935, 144 ; Blanchet 1937, n° 20 = AE 1983, 648 ; Whatmough 1970, p. 65, n° 20e ; Marichal 1974, p. 285, n. 1, p. 285 ; 1988, p. 18 ; Pietri 1984, p. 86, n. 65 (la transcription est incomplète) ; 1997 ; Lacroix 1988, p. 5-6 ; Verlhac, Viré 1988, p. 221 ; \*Bérard 1997, n° 219.1 = AE 1997, 1012 ; Charlier 2004, p. 86 et p. 92, n° 04.5 ; Ferdière 2012, p. 23. Les publications accompagnées d'une photographie sont précédées d'un astérisque (\*).

60. En épigraphie, « *supponere* » est attesté aussi sur un *graffito* pariétal de Pompéi (CIL, IV 6873) : *Pr(idie) K(alendas) M(a)l(ias), supposui (ova) gall(inae), III K(alendas) Ma(ias) on[---]* ; Cicéron, *la Nature des dieux*, II, 124 : « *Quin etiam anitum ova gallinis saepe subponimus [...]* ».

61. Ainsi F. Charlier (2004, p. 92) : « Il mit (le feu) sous le four ». Pour R. Marichal, le terme *furnus*, utilisé ici pour désigner un four à tuiles, serait une impropiété, étant donné que « *furnus* est le four domestique, le four à pain ; le four industriel est *fornax* » (Marichal 1988, p. 95).



Fig. 7 – Marque digitée de la tuile de Thorame-Haute (cliché : C. Gatta).

*imbrices* (l. 4) que l'individu « eut à sa disposition » à un certain moment de la chaîne opératoire pour les disposer dans le four (?) et les faire cuire. On exclura qu'« il fut le propriétaire » de ces objets. Les actions sont exprimées à la troisième personne du singulier, ce qui fait logiquement penser que le *scriptor* et l'ouvrier sont deux personnes bien distinctes : il s'agit peut-être d'un contremaître ou du propriétaire de la production.

Les autres éléments présents sont : les types de matériaux produits par l'usine et destinés à être cuits (l. 3-4) ; la date<sup>62</sup> – 13 juillet (l. 1) – et le jour de la semaine (l. 2).

Or l'inscription présente un formulaire singulier, si bien qu'elle n'a pas été insérée dans une « catégorie » précise. En le classant comme « autre document », F. Charlier (2004, p. 86) rejette de manière déterminée l'hypothèse du « bordereau d'enfournement » formulée par R. Marichal (1988, p. 18), en raison de son caractère incomplet. En effet, ce sont les données manquantes qui ont même fait douter de son lien direct avec le processus productif. Ces éléments sont :

- le nombre de *tegulae* et d'*imbrices*. De toute évidence, ce *titulus* ne témoigne pas de la phase de *recensio* ; d'ailleurs, le comptage des matériaux était effectué bien avant la phase de cuisson. Dans le cadre de cette inscription, décrivant une action liée au moment de la *coctura*, l'indication d'un chiffre précis n'avait probablement pas de raison d'être.

- des noms. Cette occurrence est probablement la plus difficile à justifier – pourtant, on a vu comment les formulaires et les supports d'éventuels accords écrits entre *locator* et *conductor* peuvent revêtir les aspects les plus variés. De plus, si l'on imagine le contexte d'un petit atelier autonome, où il n'y avait à chaque fois qu'une seule personne préposée à la cuisson, l'absence de mention de son nom ne devrait pas trop étonner : d'ailleurs, même dans le cas de la tuile de Montenach, le travailleur qu'on a imaginé être rémunéré au *pro rata* de ses journées de travail reste anonyme (voir *supra*, p. 192).

Néanmoins, l'hypothèse d'un « memento pour la fournée » n'est pas à écarter totalement.

62. L'indication d'une date, seule ou accompagnée de noms et/ou de chiffres, n'est pas un élément nouveau dans les inscriptions *ante cocturam* (Charlier 2004, p. 77-79) et elle était sans doute utile en matière de comptabilité et de contrôle de la production.



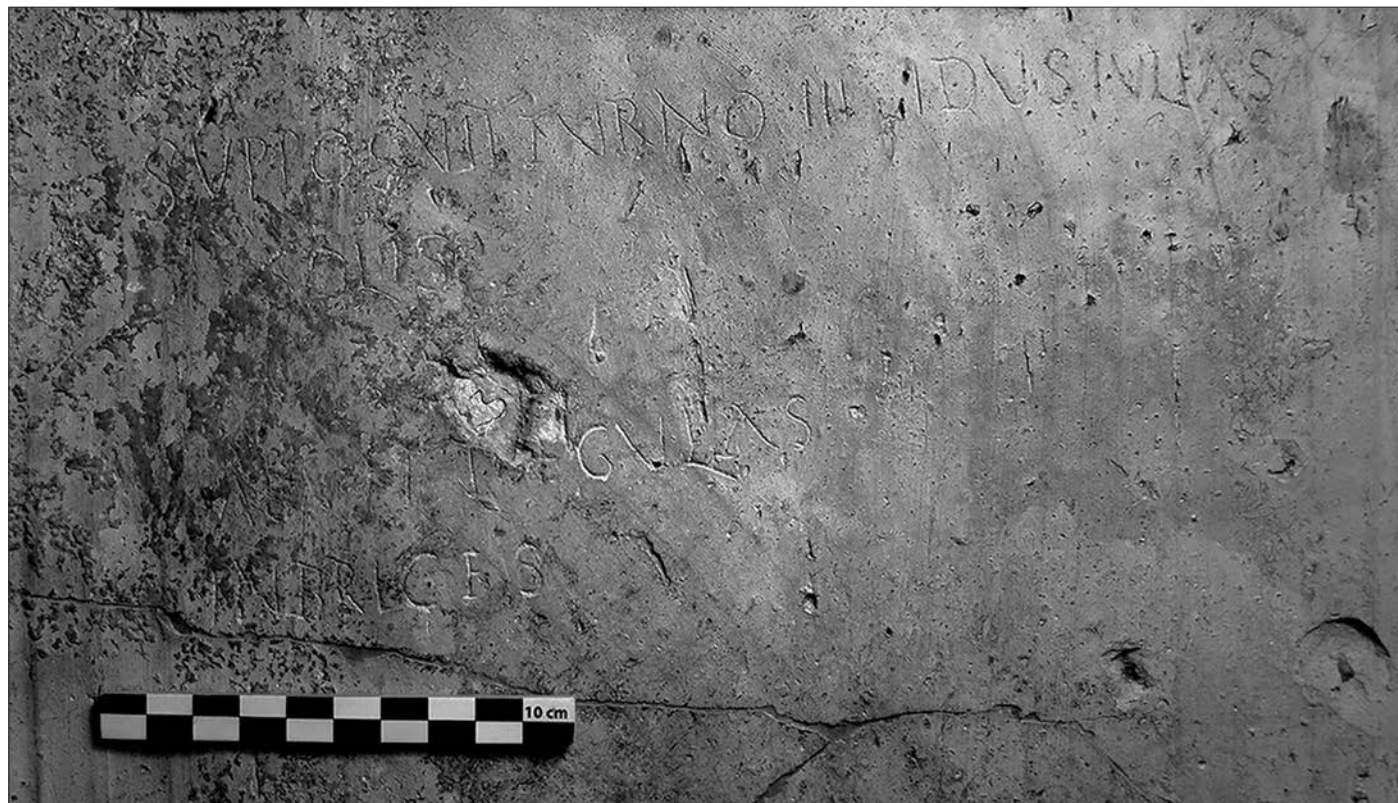


Fig. 8 – Détail de l'inscription de la tuile de Thorame-Haute (cliché : C. Gatta).

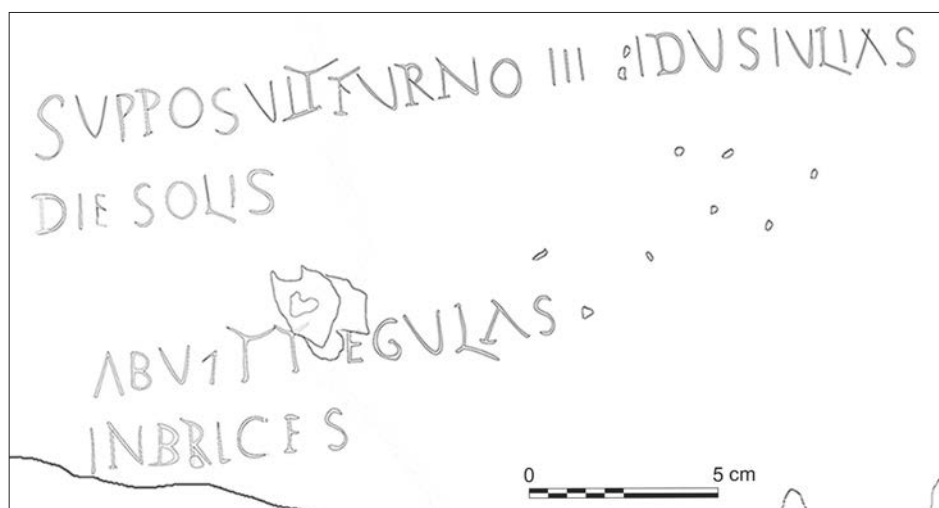


Fig. 9 – Dessin de l'inscription de la tuile de Thorame-Haute (DAO : C. Gatta).

## À PROPOS DU *DIES SOLIS*

L'élément plus insolite dans cette inscription est certainement l'indication du *dies Solis* (jour du Soleil) de la semaine, occurrence jamais attestée sur d'autres *tituli ante cocturam* sur tuiles et briques en lien avec un contexte de production. Quelques hypothèses peuvent être envisagées à ce sujet.

La référence aux jours de la semaine planétaire a connu un certain succès en Gaule (Duval 1953), de même que dans l'Italie impériale<sup>63</sup>, attestant ainsi la diffusion de croyances astrales qui,

dès le III<sup>e</sup> s., semblent privilégier le jour placé sous l'influence solaire<sup>64</sup>. En règle générale, l'indication du *dies Solis* dans l'épigraphie a connu à Rome, en Italie et dans les provinces, des usages et des significations variés, notamment funéraires<sup>65</sup>. Or si l'on

mensuelles aux calendes, ides et nones, ainsi qu'au cycle de huit jours des *nundinae*, réglant les marchés (Pietri 1984).

64. À partir de ce moment, une véritable « théologie solaire se renforce dans la mouvance de Mithra et s'établit dans le culte du *Sol invictus* [...], d'autre part la diffusion de la prédication manichéenne » contribue à privilégier parmi les jours de la semaine le *dies Solis*. La semaine chrétienne s'empare aussi de la symbolique du soleil (Pietri 1984, p. 69).

65. Pour les *inscriptions christianaes* de Rome et d'Italie mentionnant le *dies Solis* voir : Pietri 1984, Appendice I, p. 94, auxquelles on ajoutera aussi ICVR I, 2 045.4, ICVR VII, 20 062, ICVR VIII, 23 641 et 23 723a. Pour les Provinces :



suit le raisonnement de Charles Pietri (1984, p. 69), la référence astrologique servait très rarement à situer un événement de la « vie individuelle » dans le « temps de la collectivité » ; en effet, elle était plutôt fonctionnelle pour « jalonner une destinée », pour placer un individu ou un événement sous l'ascendant du dieu dominant le jour homonyme, comme certains documents épigraphiques l'attestent<sup>66</sup>. De fait, on pourrait donc envisager deux clés de lecture pour le document de Thorame-Haute, l'une d'ordre technique, l'autre d'ordre propitiatoire.

Le cycle astrologique a pu servir de référence pour rythmer le temps de travail, en particulier la délicate phase de la *coctura*, sachant que la réussite d'une activité artisanale dépendait du respect d'un calendrier et de pratiques propres à l'unité de production (Aubert 2004, p. 132).

Une autre hypothèse serait que l'action de la cuisson ait coïncidé avec le calendrier public mentionnant le *dies Solis*. D'ailleurs, une coïncidence est à ce propos révélatrice : la date énoncée dans l'inscription, le 13 juillet (« *III idus iulias* »), marquait en effet le sommet de la période qui allait du 5 au 13 juillet et célébrait les *ludi Apollinares*<sup>67</sup>.

Le *scriptor* aurait alors jugé utile d'évoquer le dieu du septième jour, en souhaitant peut-être la bonne réussite de l'opération de cuisson, accomplie lors d'une journée dominée par l'influence d'Apollon, célébré lors d'une fête publique.

Si la mention d'un Apollon protecteur des artisans n'est pas expressément attestée, il n'en demeure pas moins vrai que la figure du dieu solaire est connue dans le monde des *figuli*, comme en témoignent les estampilles sur briques et tuiles de Rome et de sa région. En effet, au centre de ces timbres, dans l'espace réservé au *signum* – un élément iconographique parfois associé au texte épigraphique (Steinby 1977, p. 20-22 ; Bodel 2005) –, la représentation d'Apollon/*Sol* (et de ses attributs) est

A	ΛΛΛ
B	BBB
C	C
D	DD
E	EEF
F	F
G	G
I	LIIIIII
L	LLL
N	NN
O	OOO
P	PP
R	RR
S	SSSSSSSS
T	TTY
V	VVVVVVV

Tabl. II – Modèles d'écriture de la tuile de Thorame-Haute.

AE 1953, 39 (*Mauretania Caesariensis*) ; AE 1955, 201 (*Africa Proconsularis*) ; Tallah 2004, p. 274 = AE 1992, 1193 (*Gallia Narbonensis*) et Lautier, Rothé 2010, p. 301 ; *CIL*, II<sup>2</sup>/5 1272 (*Baetica*) ; *RICG* I, 97 (*Belgica*) ; *CIL*, XIII 1118 (*Aquitania*). L'inscription d'Angoulême (Charente) se distingue par la nature de son support : en effet, il s'agit d'un *graffito* (?) gravé sur un *later* remployé dans un tombeau. Les autres *tituli* identifiés sont une inscription à caractère public/civique provenant de *Aquae Iasae* en *Pannonia Superior* à propos de la décision de Constantin d'approuver le déroulement des marchés (*nundinae*) le dimanche pour une durée d'un an (*CIL*, III 4121), voir Rüpke 2011, p. 167 ; un fragment de plâtre *pictus* de Rome – *locus inventiois ignoratur* – dont le sens général nous échappe (Capodiferro 2013, p. 118-120, nos 1-3 voir Pétrone, *Le Satiricon*, 30, 3-4) ; trois *graffiti* muraux de Pompéi : l'un tracé sur la paroi d'une *taberna vasaria* à l'occasion de la visite de Néron (*CIL*, IV 6838) ; un deuxième repéré sur une colonne de la *Casa delle Nozze d'Argento* faisant mention des *nundinae*, les jours de marché, de Cumes et Pompéi (*CIL*, IV 4182) ; un dernier représentant un *index nundinarius* très détaillé (*CIL*, IV 8863).

66. C'est le cas, par exemple, de l'épithaphe d'un vétérinaire qui naquit et mourut un mardi, jour de Mars (*CIL*, XIII 1906), tout comme Saturnina « *die Saturni nata diem Saturni [...] functam* » (*CIL*, X 2933), née et morte le jour de Saturne.

67. D'abord fixés au seul 13 juillet (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVII, 23, 7 : « *ante diem tertium idus Quinctiles* »), les jeux s'étendent ensuite aux jours antérieurs ; la fête revêt une importance encore plus grande à partir de César, dont le *dies natalis* tombait précisément le 13 juillet (Gagé 1955, p. 280 *sqq.*). Les *Apollinaria* sont encore célébrés au IV<sup>e</sup> s. comme l'atteste le Chronographe ou Calendrier de 354 de Filocalus (Stern 1953). Sur la surface fragmentaire d'une *tegula* (*CIL*, I p. 253), retrouvée à Guidizzolo (Mantoue), on peut identifier, gravée *ante cocturam*, la section d'un calendrier daté de l'époque augustéenne, connu comme *Fasti Guidizzolenses* ; y sont conservés les derniers jours de novembre et de décembre et un répertoire partiel de festivités (*feriale*). En tête de cette dernière liste, on peut lire : *[II] I Idus Iu[li]as] Apollin[ar]ia*], le 13 juillet (jour des) *Apollinaria*.

plutôt récurrente<sup>68</sup>. Le texte d'une estampille provenant d'Ostie, datée de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s., nous apprend que le propriétaire de l'*officina L. Aemilius Iulianus*, est aussi *sacerdos Solis et Lunae* (*CIL*, XIV 4089, 7 = XV 2160 = LSO 1 138 : *ex officin(a) L. Aemil(i) Iuliani / Solis et Lunae / sacerd(os)*, soit de la fabrique de *L. Aemilius Iulianus*, prêtre du Soleil et de la Lune). D'après Giuseppe Cozzo (1936, p. 259-270), les éléments iconographiques présents sur les estampilles symboliseraient la divinité tutélaire du *collegium* dont le *figulus* ferait partie, mais ce point reste très peu certain. Ainsi, il est impossible de prouver l'adhésion de notre artisan à une quelconque association patronnée par le dieu du soleil. Plus simplement, l'inscription pourrait témoigner de l'attachement personnel du *scriptor* à ce dieu, mais cela reste hypothétique.

\*  
\* \*

Malgré leur brièveté et leur caractère parfois incomplet, les inscriptions *ante cocturam* tracées sur les matériaux en terre cuite – et notamment sur les briques et les tuiles – constituent des documents tout à fait intéressants, dont l'interprétation – souvent difficile – permet de faire avancer la réflexion historique. Qu'il s'agisse de messages individuels et spontanés

68. *CIL*, XV 178, 205, 425, 744, 1019, 1186, 1240, 2362.

(« traces occasionnelles ») ou de marques de contrôle et de comptage (« traces professionnelles »), ces inscriptions sont tout à fait révélatrices d'un cadre professionnel et humain où l'écrit occupe une place de choix et où les objets produits servent eux-mêmes de support.

La nouvelle édition des deux *tituli* de Montenach et de Thorame-Haute permet d'apprécier davantage leur originalité par rapport aux séries d'inscriptions *ante cocturam* connues, et ouvre en outre quelques réflexions sur la pratique de l'écriture et l'organisation du travail dans les tuileries gallo-romaines.

L'inscription de Montenach (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.), un bel exemple de cursive majuscule, est l'un des très rares comptes de journées de travail connus parmi les inscriptions de potiers et de tuiliers. Le *scriptor* – probablement un superviseur responsable de la production – dénombre les tâches accomplies par un tuilier-factotum anonyme qui a travaillé seul ou associé à d'autres travailleurs (« *cum Anaillo, cum Tertio...* ») pendant une dizaine de jours. Si l'on admet que cette inscription servait à calculer la *merces* (rémunération) due à cet ouvrier, le *titulus* de Montenach se référerait donc à un contrat du type *locatio operarum*, où l'ouvrier (*locator*) a mis à la disposition d'un employeur (*conductor*) ses journées de travail (*operae*). Grâce au réexamen de cette inscription, une nouvelle référence à la phase d'ébarbage de la tuile, la *rasura* – déjà mentionnée dans *CIL*, V 8110.176 et *CIL*, V 8110.450 – a été identifiée.

Le *titulus ante cocturam* de Thorame-Haute (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.) est associé à des « marques digitées », destinées vraisemblablement au contrôle qualitatif ou quantitatif de la tuile. Le *titulus* – probable bordereau d'enfournement – mentionne les objets produits destinés à être cuits (*tegulae, imbrices*), la date (13 juillet) et le jour de la semaine (*dies solis*). Si les attestations de dates sur ces supports en terre cuite sont assez nombreuses<sup>69</sup>, le *titulus* en question est le seul à mentionner le *dies* de la semaine. Ceci pourrait révéler la diffusion de croyances astrales dans ce secteur – dans l'hypothèse où l'on choisirait d'y lire une évocation d'Apollon lors d'une journée dominée par son influence (le 13 juillet, jours des *ludi Apollinares*) – et démontrerait l'existence d'un calendrier précis, apte à rythmer le cycle de production, où telle date et tel jour correspondent à une étape de la fabrication.

Les deux documents nous livrent des informations utiles à la compréhension des pratiques d'organisation et de répartition des tâches au sein de ces ateliers. Ils attestent du contrôle et de la rationalisation des étapes de travail (le moulage, le transport, l'ébarbage, la cuisson) et vraisemblablement aussi de pratiques contractuelles (*locatio-conductio*). Enfin, il est intéressant de constater comment le latin, superposé au substrat gaulois, est couramment employé par les tuiliers/*scriptores* comme langue « technique », apte à exprimer les besoins de l'organisation productive.

69. De nombreux exemples sont restitués dans Charlier 2004 ; Scholz 2012 et Hoët-Van Cauwenbergh 2013.

## BIBLIOGRAPHIE

### ABRÉVIATIONS

<i>AE</i>	<i>L'Année épigraphique.</i>
<i>AIBL</i>	Académie des inscriptions et belles-lettres.
<i>CAG</i>	Carte archéologique de la Gaule.
<i>CIL</i>	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum.</i>
<i>CUF</i>	Collection des universités de France.
<i>EFR</i>	École française de Rome.
<i>ILTG</i>	<i>Inscriptions latines des Trois Gaules.</i>
<i>RACF</i>	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
<i>RAN</i>	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
<i>RAO</i>	<i>Revue archéologique de l'Ouest.</i>
<i>REA</i>	<i>Revue des études anciennes.</i>
<i>SEBarc</i>	<i>Sylloge epigraphica Barcinonensis.</i>
<i>ZPE</i>	<i>Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik.</i>

### SOURCES ANCIENNES

**Cicéron** : *La Nature des dieux*, éd. et trad. C. Auvray-Assayas, Paris, Les Belles Lettres (coll. La roue à livres, 43), 2018.

**Dion Cassius** : *Histoire romaine*, livre 37, éd. et trad. G. Lachenaud et M. Coudry, Paris,

Les Belles Lettres (coll. CUF, série grecque, 510), 2014.

**Gaius** : *Institutes*, éd. et trad. J. Reinach, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 135), 1951.

**Pétrone** : *Le Satiricon*, éd. et trad. A. Ernout, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 13), 1962.

**Tite-Live** : *Histoire romaine*, livre XXVII, éd. et trad. P. Jal, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 330), 1998.

## SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

**Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)**

*CIL*, I, *Inscriptiones Latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem*, éd. Th. Mommsen, W. Henzen, Berlin, Reimer, 1863.

*CIL*, II<sup>2</sup>/5, *Inscriptiones Hispaniae Latinae, Conventus Astigianus*, éd. A. U. Stylow, R. Atencia Pérez, J. González Fernández, C. González Román, M. Pastor Muñoz, P. Rodríguez Oliva, adiuvantibus H. Gimeno Pascual, M. Ruppert, M. G. Schmidt, Berlin, Reimer, 1998.

*CIL*, III, *Inscriptiones Asiae, provinciarum Europae Graecarum, Illyrici Latinae*, éd. Th. Mommsen, Berlin, Reimer, 1873.

*CIL*, IV, *Inscriptiones parietariae Pompeianae Herculanae Stabianae*, éd. C. Zangemeister, R. Schoene, Berlin, Reimer, 1871.

*CIL*, X, *Inscriptiones Bruttiorum, Lucaniae, Campaniae, Siciliae, Sardiniae Latinae*, éd. Th. Mommsen, Berlin, Reimer, 1883.

*CIL*, XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, éd. O. Hirschfeld et C. Zangemeister, Berlin, 1899-1933, 6 vol.

*CIL*, XIV, *Inscriptiones Latii veteris Latinae*, éd. H. Dessau, Berlin, Reimer, 1887.

*CIL*, XV, *Inscriptiones urbis Romae Latinae. Instrumentum domesticum*, éd. H. Dressel, Berlin, Reimer, 1891-1899.

**Edictum Diocletiani de pretiis rerum venalium**

*Edictum de Pretiis*, éd. Th. Mommsen, Berlin, Reimer, 1893.

**Inscriptions Latines des Trois Gaules (ILTG)**

*ILTG*, éd. P. Willeumier, Paris, Éditions du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 17), 1963.

**Inscriptiones christianae urbis Romae (ICVR)**

*ICVR*, Nuova series, Rome, 1922-

*Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*, nova series,

vol. 1, *Inscriptiones incertae originis*, éd. A. Silvagni, Rome, 1922.

*Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*, nova series, vol. 2, *Coemeteria in viis Cornelia Aurelia, Portuensi et Ostiensi*, éd. A. Silvagni, Rome, 1935.

*Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*, nova series, vol. 3, *Coemeteria in via Ardeatina cum duabus appendicibus*, éd. A. Silvagni, A. Ferrua (dir.), Vatican, 1956.

**Lateres signati Ostienses (LSO)**

*LSO*, éd. J. Suolahti, *Lateres signati Ostienses, ActaIRF 7.1-2*. M. Steinby con la collaborazione di T. Helen, vol. 1. *Testo* Roma 1978. M. Steinby, vol. 2. *Tavole*, Rome, 1977-1978.

**Recueil des Inscriptions Chrétiennes de la Gaule (RICG)**

*RICG*, H.-I. Marrou (dir.), Paris, Éditions du CNRS, 1975.

## RÉFÉRENCES

**Amiri B. 2016** : *Esclaves et affranchis des Germanies : mémoire en fragments. Étude des inscriptions monumentales*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag (coll. Forschungen zur antiken Sklaverei), 249 p.

**Andreau J., France J., Pittia S. (dir.) 2004** : *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, Ausonius (coll. *Scripta Antiqua*, 7), p. 111-126.

**Andreau J. 2004** : Les Esclaves « hommes d'affaires » et la gestion des ateliers et commerces, in Andreau J. et al. (dir.) 2004, p. 111-126.

**Aubert J.-J. 1994** : *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of Insitiores, 200 B.C.-A.D. 250*, Leyde, New York, Cologne, E. J. Brill, 520 p.

**Aubert J.-J. 2004** : De l'usage de l'écriture dans la gestion d'entreprise à l'époque romaine, in Andreau J. et al. (dir.) 2004, p. 127-147.

**Bailhache G. 1935** : Compte de potier sur tuile romaine découverte à Thorame-Haute (Basses-Alpes), *Revue archéologique*, 6, p. 102-104.

**Baratier É., Duby G., Hildesheimer E. (dir.) 1969** : *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin, principauté d'Orange, comté de Nice, principauté de Monaco*, Paris, Armand Colin, 208 p.

**Barruol G., Boyer R. 1969** : Peuples et habitats de l'époque préromaine (carte 12), in Baratier É., Duby G., Hildesheimer E. (dir.) 1969, p.

**Barruol G. 1969** : *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, Étude de géographie historique*, Paris, de Boccard (coll. Suppl. à la *RAN*, 1), 408 p.

**Barruol G. 2004** : Thorame-Haute/*Eturamina*, in Ferdière A. (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003*, Tours, Fédération pour l'édition de la *RACF* (coll. Suppl. à la *RACF*, 25), p. 479-480.

**Bérard G. 1997** : *Les Alpes-de-Haute-Provence*, Paris, AIBL (coll. *CAG*, 4), 568 p.

**Bertrand F., Bleu S., Jospin J.-P., Royet R. 2011** : *L'Isère Nord, Arrondissement de La Tour-du-Pin*, Paris, AIBL (coll. *CAG*, 38-2), 387 p.

**Blanchet A. 1937** : *Basses-Alpes*, Paris, AIBL (coll. Carte archéologique de la Gaule romaine, 6), 32 p.

**Bodel J. 2005** : *Speaking signa and the Brickstamps of M. Rutilius Lupus*, in Bruun C. (dir.), *Interpretare i bolli laterizi di Roma e della valle del Tevere: produzione, storia economica e topografica. Atti del convegno all'Ecole française de Rome e all'Institutum Romanum Finlandiae, 31 marzo e 1 aprile 2000* (coll. Acta Instituti Romani Finlandiae, 32), Rome, Institutum Romanum Finlandiae, p. 61-94.

**Bonini P., Busana M. S. 2004** : Il materiale laterizio, in Zanovello P., Basso P. (dir.), *Montegrotto Terme – Via Neroniana. Gli scavi 1989-1991*, Padoue, Il Poligrafo, p. 117-136.

**Bost J.-P., Fabre G. 2010** : À propos d'éventuels corpora de graffiti : quelques questions de méthode, in *Bulletin de la Société française d'études épigraphiques sur Rome et le monde romain, 2010* [compte rendu], *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 21, p. 454-456.

**Bourgeois A. 2000** : Céramiques romaines en Gaule (productions-exportations-importations) (1998-1999), *REA*, 102.1-2, p. 81-95.

**Buonopane A. 2009** : *Manuale di Epigrafia latina*, Rome, Carocci (coll. Beni Culturali, 33), 312 p.

**Buonopane A. 2011** : Tre mattoni iscritti da una fornace romana scoperta a Villandro-Villanders (Bolzano), *Aquileia Nostra*, 82, p. 249-260.

**Buonopane A. 2012** : La pubblicazione di marchi e graffiti su instrumentum inscriptum: alcune riflessioni, in *Ceramica a vernice nera e terra sigillata norditalica da Aquileia. Recenti indagini e confronti regionali, Atti del Convegno*, Udine, Centro stampa del Comune di Udine (coll. Quaderni Friulani di Archeologia, 21, 2011), p. 11-16.

**Brandl U., Federhofer E. 2010** : *Ton + Technik. Römische Ziegel*, Gesellschaft für Archäologie in Württemberg und Hohenzollern e.V., Stuttgart, Konrad Theiss (coll. Schriften des Limesmuseums Aalen, 61), 120 p.

**Cagnat R. 1914 (4<sup>e</sup> éd.)** : *Cours d'épigraphie latine*, Paris, Fontemoing, 504 p.

**Capodiferro A. (dir.) 2013** : *Evan Gorga, la collezione di archeologia. Museo Nazionale*



- Romano, Rome, Soprintendenza speciale per i beni archeologici, Milano, Electa, 482 p.
- Charlier F. 1999** : Les conditions socio-juridiques du travail dans les tuileries d'après les marques sur les matériaux en Gaule et dans les autres provinces occidentales romaines, in Annequin J., Geny E., Smadja E. (dir.), *Le travail, Recherches historiques, Table Ronde Besançon (1997)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 163-203.
- Charlier F. 2004** : La pratique de l'écriture dans les tuileries gallo-romaines, in Feugère M., Lambert P.-Y. (dir.), *L'écriture dans la société gallo-romaine. Éléments d'une réflexion collective, Gallia*, 61, p. 67-102.
- Chioffi L. 2012** : La tegola del Tifata e il *fanum Dianae Tifatinae*, in Baratta G., Marengo S. M. (dir.), *Instrumenta inscripta III: Manufatti iscritti e vita dei santuari in età romana*, Edizioni Università di Macerata, p. 15-39.
- Clément R. 1927** : Un compte d'un briquetier gallo-romain du pays de la Moselle, *REA*, 29, p. 205-207.
- Clément B. 2013** : *Les couvertures de tuiles en terre cuite en Gaule du Centre-Est (I<sup>re</sup> s. av. – III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Monographies Instrumentum, 46), 350 p.
- Collectif 1992** : *La civilisation gallo-romaine dans la cité des Médiomatiques, Monuments et sanctuaires de l'eau, la vie à la maison, le commerce, les cultes*, Catalogue d'exposition, musée archéologique de la Cour d'Or, Metz, 1992, 48 p. (1<sup>re</sup> éd. 1964).
- Collot G. 1983** : Notice, in *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre. Vestiges romains en Lorraine, au Luxembourg, dans la région de Trèves et en Sarre*, Catalogue d'exposition, musée du Luxembourg, 1983, Paris, p. 314.
- Cozzo G. 1936** : *Una industria nella Roma imperiale: la corporazione dei figuli ed i bolli doliari*, Rome, R. Accademia nazionale dei Lincei, Memorie della Classe di scienze morali, storiche e filologiche (coll. Memorie della R. Accademia nazionale dei Lincei, 6-4), p. 233-366.
- Cresci Marrone G. 1996** : Un verso di Ovidio in una fornace romana nell'agrum di *Forum Vibii Caburrum*, *Epigraphica*, 58, p. 75-82.
- Cugusi P. 2008** : Citazioni virgiliane in iscrizioni e graffiti (e papiri), *Bollettino di Studi Latini*, 38-2, p. 478-534.
- Cuomo di Caprio N. 2007** : *La ceramica in archeologia 2. Antiche tecniche di lavorazione e moderni metodi di indagine*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 720 p.
- Cüppers H. (dir.) 1983** : *Die Römer an Mosel und Saar, Zeugnisse der Römerzeit in Lothringen, in Luxemburg, im Raum Trier und im Saarland, Ausstellungskatalog*, Mayence, Philipp Von Zabern, 360 p.
- Di Stefano Manzella I. 2012a** : *Signacula ex aere in officina: aggiornamenti e novità di una ricerca multidisciplinare, SEBarc*, X, p. 221-238.
- Di Stefano Manzella I. 2012b** : Tegola graffita prima della cottura (I, 43), in Friggeri R., Granino Cecere M. G., Gregori G. L. (dir.), *Terme di Diocleziano. La collezione epigrafica*, Milan, Electa, p. 71-73.
- Duval P.-M. 1953** : Notes sur la civilisation gallo-romaine, Les dieux de la semaine, *Gallia*, 11-2, p. 282-293.
- Evans D. E. 1967** : *Gaulish Personal Names: A Study of Some Continental Celtic Formations*, Oxford, Clarendon Press, 492 p.
- Favory F. 1974** : Le monde des potiers gallo-romains, *Les Dossiers de l'archéologie*, 6, p. 90-102.
- Féraud J.-J. M. 1992** : *Géographie historique et biographique du département des Basses-Alpes*, Digne, Repos, 512 p. (1<sup>re</sup> éd. 1844).
- Ferdière A. 2012** : La production de terres cuites architecturales en Gaule et dans l'Occident romain, à la lumière de l'exemple de la Lyonnaise et des cités du nord-est de l'Aquitaine : un artisanat rural de caractère domanial ?, *RACF*, 51, p. 17-187.
- Feugère M. 2000** : La longueur des *tegulae* : un indice chronologique ?, *Bulletin Instrumentum*, 11, p. 24-25.
- Flotté P., Fuchs M. 2004** : *La Moselle*, Paris, AIBL (coll. CAG, 57-1), 893 p.
- Gagé J. 1955** : *L'Apollon romain. Essai sur le culte d'Apollon et le développement du "ritus Graecus" à Rome des origines à Auguste*, Paris, de Boccard, 741 p.
- Gambis A. 2007** : Le riche passé des sept collines de Montnach du paléolithique à l'époque mérovingienne, *Les Cahiers Lorrains*, 3-4, p. 19-27.
- Gerding H. 2016** : *Later, laterculus and testa*. New perspectives on Latin brick terminology, *Opuscula: Annual of the Swedish Institutes of Athens and Rome*, 9-1, p. 7-31.
- Goulpeau L., Le Ny F. 1989** : Les marques digitées apposées sur les matériaux de construction gallo-romains en argile cuite, *RAO*, 6, p. 105-137.
- Gras-Bourguet 1842** : *Antiquités de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes)*, Digne, Repos, 334 p. (2<sup>e</sup> éd.).
- Grenier A. 1930** : Chap. III Archéologie préhistorique et gallo-romaine, Chronique, in *Bibliographie lorraine*, IX (1926-1927) (coll. *Annales de l'Est*, 44<sup>e</sup> année), p. 95-125.
- Grenier A. 1934** : *Manuel d'archéologie Préhistorique, Celtique et gallo-romaine, II - Navigation - Occupation du sol*, Paris, Picard, 1096 p.
- Helen T. 1975** : *Organization of roman brick production in the in the first and second centuries A.D: an interpretation of Roman Brick Stamps*, Helsinki, Académie finlandaise des sciences, 154 p.
- Hoët-Van Cauwenberghe C. 2013** : Supports d'écriture et gestion de production au quotidien dans le nord de la Gaule (Nerviens, Atrébates) : estampilles et graffiti sur briques et sur tuiles, *Gallia*, 70-2, p. 295-313.
- Hübner E. 1885** : *Exempla scripturae epigraphicae Latinae a Caesaris morte ad aetatem Iustiniani*, Berolini apud G. Reimerum (Berlin, G. Reimer), 458 p.
- Kehoe D. 2007** : The Early Roman Empire: Production, in Scheidel W., Morris I., Saller R. (dir.), *The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 541-569.
- Kruschwitz P. 2015** : Going out on the Tiles: *RIB 2491.147 revisited, ZPE*, 196, p. 307-312.
- Lacroix J.-B. 1988** : Les grandes dates de l'histoire, *Annales de Haute-Provence ; Le Haut-Verdon*, 306, p. 5-11.
- Lamboglia N. 1944** : Questioni di topografia antica nelle Alpi Marittime, *Rivista di studi liguri*, 10, p. 20-58.
- Lautier L., Rothé M.-P. avec la collab. de Roscian S., Bouiron M., Sumera F. 2010** : *Les Alpes-Maritimes*, Paris, AIBL (coll. CAG, 6), 800 p.
- Lazzaro L. 1979** : Nouvelles données épigraphiques pour l'approche des formes de dépendance en Belgique et dans les Germanies : supplément au *CIL XIII, Dialogues d'histoire ancienne*, 5, p. 191-231.
- Lazzaro L. 1993** : *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Paris, Les Belles Lettres, 585 p.
- Le Bohec Y. 1995** : Les marques anépigraphiques de Mirebeau, in Goguy R., Reddé M. (dir.), *Le camp légionnaire de Mirebeau*, Mayence, Römisch-Germanisches Zentralmuseum (coll. Monographien, 36), p. 228-241.
- Lutz M. 1991** : *La Moselle gallo-romaine*, Sarrebourg, Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine, Section de Sarrebourg (coll. Chroniques historiques, 4), 362 p.
- Macqueron J. 1971** : *Histoire des obligations, Le droit romain*, Aix-en-Provence, Faculté de droit et de science politique, 498 p.
- Mallon J. 1938** : Remarques sur les diverses formes de la lettre B dans l'écriture latine, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 99, p. 229-242.
- Mallon J. 1952** : *Paléographie romaine*, Madrid, Consejo superior de investigaciones científicas, Instituto Antonio de Nebrija de filología, 188 p.

- Marichal R. 1974** : Nouveaux graffites de La Graufesenque, *REA*, 76-3/4, p. 85-110 et p. 266-292.
- Marichal R. 1988** : *Les Graffites de La Graufesenque*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Suppl. à Gallia, 47), 286 p.
- Marichal R., Dufour J. 1968** : Paléographie latine et française, in *École pratique des hautes études, IV<sup>e</sup> Section, Sciences historiques et philologiques, Annuaire 1967-1968*, p. 295-316.
- Matijašić R. 1986** : *Lateres Siscienses, Journal of the Archaeological Museum in Zagreb* (coll. Vjesnik arheoloskog muzeja u Zagrebu, 19), p. 203-215.
- Mennella G. 2012** : Messaggi nelle figlinae: un nuovo graffito ante cocturam dall'ager Taurinensis, *SEBarc*, 10, p. 309-318.
- Millet P. B. 2008** : *Epigrafía anfórica de la Bética: nuevas formas de análisis*, Barcelone, Université de Barcelone, 639 p.
- Morabito S. 2009** : Et l'orbe de Rome s'étendit. Le cas des Alpes Maritimes, in Roman Y. (dir.), *Rome et l'Occident de 197 av. J.-C. à 192 ap. J.-C., Îles de Méditerranée occidentale, péninsule ibérique, Gaule, Germanie, Alpes*, Paris, Ellipses, p. 91-100.
- Nauleau J.-F. 2013** : Les matériaux de construction en terre cuite d'époque romaine dans l'ouest des Pays de la Loire, Premier bilan, *RAO*, 30, p. 223-259.
- Petrucchi A. 1962** : Per la storia della scrittura romana: i graffiti di Condatomagos, *Bullettino dell'archivio paleografico italiano*, 3-1, p. 85-132.
- Pietri C. 1984** : Le temps de la semaine à Rome et dans l'Italie chrétienne (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle), in Leroux J.-M., *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Âge (III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Paris, 9-12 mars 1981, Paris, CNRS (coll. Colloques internationaux du CNRS, 604), p. 63-97.
- Raepsaet G., Raepsaet-Charlier M.-T. 2007** : Les briques et tuiles inscrites de Sains-du-Nord (Cité des Nerviens), Réflexions sur l'usage économique de l'écriture dans le monde gallo-romain, *L'Antiquité classique*, 76, p. 133-148.
- Rebuffat R. 2000** : Les briques du complexe fortifié de Jublains, in Boucheron P., Broise H., Thébert Y. (dir.), *La brique antique et médiévale, production et commercialisation d'un matériau*, Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire urbaine de l'École normale supérieure de Fontenay/Saint Cloud et l'École française de Rome, Saint-Cloud, 16-18 novembre 1995, Rome, EFR (coll. EFR, 272), p. 161-169.
- Rüpke J. 2011** : *The Roman Calendar from Numa to Constantine: Time, History and the Fasti*, Chichester, Wiley-Blackwell, 240 p.
- Rémy B., Jospin J.-P. 1998a** : Trois graffites sur céramique du musée d'Aoste (Isère), *ZPE*, 122, p. 263-264.
- Rémy B., Jospin J.-P. 1998b** : Appendice 1, « Inscriptions de l'agglomération d'Aoste », *RAN*, 31, p. 87-88.
- Sartori A. 2012** : La escritura cotidiana, negazione dell'epigrafia?, *SEBarc*, 10, p. 41-48.
- Scholz M. 2012** : Ziegelrechnungen. Aspekte der Organisation römischer Ziegeleien, in Fuchs M. E., Sylvestre R., Schmidt Heidenreich C. (dir.), *Inscriptions mineures : nouveautés et réflexions, Actes du colloque Ductus, 19-20 juin 2008, Université de Lausanne, Lausanne, Peter Lang*, p. 339-357.
- Segard M. 2009** : *Les Alpes Occidentales romaines, Développement urbain et exploitation des ressources des régions de montagne (Gaule Narbonnaise, Italie, provinces alpines)*, Paris, Aix-en-Provence, Errance/Centre Camille-Jullian (coll. Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine, 1), 287 p.
- Shepherd E. J. 2007** : Considerazioni sulla tipologia e diffusione dei laterizi da copertura nell'Italia tardo-repubblicana, *Bullettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma*, 108, p. 55-88.
- Shepherd E. J. 2014** : Le tegole della necropoli di Balena, in Salvini M. (dir.), *Etruschi e Romani a San Casciano dei Bagni, Le stanze Cassianensi*, Rome, Quasar, p. 36-41.
- Shepherd E. J. 2016** : Tegole di copertura in età romana: questioni di forma, posa in opera e impiego, *Costruire in laterizio*, 168, p. 54-59.
- Solin H., Salomies O. 1994** : *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim, Zürich, New York, 508 p.
- Steffens F. 1910** : *Paléographie latine*, Trèves, Paris, 125 p. [URL : [http://dl.icar.beniculturali.it/biblio/\\_view\\_volume.asp?ID\\_VOLUME=51](http://dl.icar.beniculturali.it/biblio/_view_volume.asp?ID_VOLUME=51), consulté le 10/10/2016].
- Steinby E. M. 1975** : Le tegole antiche di Santa Maria Maggiore, *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, 46, p. 101-133.
- Steinby E. M. 1977** : La cronologia delle figlinae doliari urbane dalla fine dell'età repubblicana fino all'inizio del III secolo, *Bullettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma*, 84, p. 7-132.
- Stern H. 1953** : *Le calendrier de 354, Étude sur son texte et ses illustrations*, Paris, P. Geuthner (coll. Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut français d'archéologie de Beyrouth, 55), 432 p.
- Tallah L. 2004** : *Le Luberon et Pays d'Apt*, Paris, AIBL (coll. CAG, 84-2), 432 p.
- Tomlin R. S. O. 1979** : Graffiti on Roman bricks and tiles found in Britain, in McWhirr A., *Roman brick and tile: studies in manufacture, distribution and use in the Western Empire*, Oxford, Archaeopress (coll. BAR International Series, 568), p. 231-251.
- Toussaint M. 1950** : *Répertoire archéologique du département de Meurthe-et-Moselle (Période gallo-romaine)*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 253 p.
- Verlhac J., Viré M.-M. 1988** : Monuments d'hier et d'aujourd'hui, *Annales de Haute-Provence ; Le Haut-Verdon*, 306, p. 221-271.
- Vipard P. 1999** : Les matériaux architecturaux en terre cuite dans la *domus* du « Bas de Vieux », in San Juan G., Maneuvrier J. (dir.), *L'exploitation ancienne des roches dans le Calvados : Histoire et Archéologie*, Caen, Conseil général du Calvados, Service départemental d'archéologie, p. 208-219.
- Weiss A. 2004** : *Sklave der Stadt : Untersuchungen zur öffentlichen Sklaverei in den Städten des römischen Reiches*, Stuttgart, Franz Steiner (coll. Historia, 173), 265 p.
- Westermann W. L. 1955** : *The slave systems of Greek and Roman antiquity*, *Memoirs of the American philosophical Society*, 40, 180 p.
- Whatmough J. 1970** : *The Dialects of Ancient Gaul*, Cambridge, Harvard University Press, 1 376 p.